



Pêches et Océans

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/4-1997

ISBN 0-660-60290-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Pêches et Océans

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

**L'honorable David Anderson
Ministre des Pêches et des Océans**

Table des matières

Partie I : Message du Ministre	3
Partie II : Aperçu du Ministère.....	5
Mandat.....	5
Vision et mission	5
Objectif.....	6
Priorités et buts à long terme	6
Défis pour le MPO	7
Incidence économique du secteur maritime	9
Organisation et composition des secteurs d'activités	10
Partie III : Rendement du Ministère	12
A. Attentes en matière de rendement	12
B. Réalisations en matière de rendement	15
Rendement du Ministère : priorités et objectifs à long terme.....	15
Rendement du Ministère : la GCC	21
Rendement par secteur d'activité	23
C. Principaux examens	46
Partie IV : Renseignements supplémentaires.....	47
A. Liste des textes réglementaires et des rapports ministériels	47
Textes réglementaires.....	47
B. Personnes-ressources.....	47
C. Tableaux financiers récapitulatifs.....	48
Sommaire des crédits votés	48
Lois administrées par le ministère des Pêches et des Océans	53
Index	54

Partie I : Message du Ministre

J'ai l'honneur de présenter ce deuxième rapport annuel sur le rendement du ministère des Pêches et des Océans (MPO), qui énonce les réalisations ministérielles relativement à son Plan d'activité. Cette approche est conforme à l'engagement du gouvernement fédéral d'améliorer sa façon de s'acquitter de ses responsabilités envers les citoyens en élaborant des normes plus strictes pour définir, réexaminer, mesurer les résultats et en faire rapport. Le gouvernement s'engage à déclarer clairement les résultats qu'il attendait, et à étudier la façon dont ces résultats répondent aux attentes des parlementaires et des autres Canadiens.

Dans le présent *Rapport de rendement*, on mesure l'évolution du ministère des Pêches et des Océans par le biais de sa vision, qui consiste à faire du Canada un chef de file mondial en matière de gestion des océans et des ressources aquatiques. Pour donner suite à cette vision, nous devons assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources des océans, protéger les écosystèmes au bénéfice des générations futures, et optimiser les possibilités des océans du Canada sur le plan économique.

La *Loi sur les océans*, qui est entrée en vigueur le 31 janvier 1997, permet au ministère des Pêches et des Océans de prendre l'initiative en vue de coordonner la plupart des activités gouvernementales en milieu marin et océanique. La Loi donne au ministre des Pêches et des Océans la possibilité d'élaborer une stratégie nationale en consultation avec les intervenants, d'autres gouvernements et d'autres ministères fédéraux pour assurer que les ressources provenant des océans sont gérées de façon responsable. La Loi prévoit également des zones de protection marine en vue de protéger la biodiversité et les espèces menacées et l'élaboration d'une démarche intégrée à l'égard de la gestion des zones côtières du Canada. En adoptant la Loi, le Canada a déclaré une zone économique exclusive, en exerçant un contrôle sur l'exploitation de toutes les ressources naturelles dans la zone. Notre pays a également déclaré une zone contiguë, ce qui représente une étendue supplémentaire de 12 milles en dehors des limites extérieures de notre mer territoriale, également de 12 milles.

La Garde côtière canadienne (GCC) poursuit ses objectifs de réduction, et parallèlement a pris des mesures importantes pour s'attaquer aux priorités ministérielles plus importantes en matière de programmes. Par ailleurs, on a mené à terme l'intégration de la GCC, de la Gestion des pêches et des flottilles scientifiques pour constituer une flottille rationalisée et polyvalente. On a adopté une nouvelle approche plus commerciale à tous les niveaux de la gestion de la flottille tout en maintenant les normes les plus élevées sur le plan de la sécurité et du soutien aux services. Tout en assurant des opérations plus efficaces, la Garde côtière a recours à des technologies comme le Système de positionnement global différentiel et le Système d'identification automatisé pour améliorer la sécurité maritime. Après des consultations intensives, la Garde côtière a également mis sur pied un régime de frais d'utilisation pour s'assurer que ceux qui tirent parti des services contribuent à leur coût. On attend des usagers qu'ils jouent un rôle important lorsqu'il s'agira d'établir de futurs niveaux de service et de déterminer les secteurs où l'efficacité peut être accrue.

En ce qui a trait à la gestion des pêches, le Ministère a réussi à promouvoir des mesures de conservation, à racheter des permis commerciaux en vue de réduire la capacité de pêche, et à accroître la participation des intervenants à la gestion des pêches. Des chiffres préliminaires

indiquent que la valeur globale au débarquement des pêches commerciales (en excluant l'aquaculture) a atteint un sommet en 1995, pour fléchir en 1996, tout en demeurant bien supérieure aux niveaux de 1991. À cet égard, il faut souligner que la valeur au débarquement par pêcheur enregistré a augmenté de façon soutenue depuis 1993, ce qui démontre que l'industrie de la pêche est de plus en plus viable et qu'elle procure un revenu supérieur à ceux qui œuvrent dans ce secteur.

Le Ministère a cédé certains services à l'industrie et en a rationalisé d'autres qui ne correspondaient plus à ses responsabilités fondamentales. Les Services d'inspection des produits de la pêche ont été intégrés à la nouvelle Agence canadienne d'inspection des aliments. Au cours des deux premières années d'exécution de l'Examen des programmes, de plus en plus de ports du MPO ont été confiés à des administrations portuaires locales, afin de permettre une gestion qui répond davantage aux besoins des usagers.

Ce ne sont que quelques grands traits d'une période caractérisée par des réalisations notables mentionnées dans les pages qui suivent. Ce succès est le fruit du travail d'un personnel dévoué et compétent.

Bien que des progrès marquants aient été réalisés au cours du dernier exercice, le Ministère est aux prises avec de nouveaux dossiers, par exemple, la situation de plus en plus controversée reliée aux stocks de saumon du Pacifique et les critiques visant les activités scientifiques du MPO.

Je me rends compte que nous avons encore de nombreux défis à relever, notamment le maintien du moratoire frappant la pêche du poisson de fond. J'ai toutefois le plaisir de présenter cet examen des réalisations exceptionnelles du ministère des Pêches et des Océans au cours de l'exercice précédent. Je compte voir à ce que le Ministère continue de faire connaître le Canada comme un chef de file mondial en matière de gestion des océans et des ressources aquatiques.

Partie II : Aperçu du Ministère

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans, au nom du gouvernement du Canada, est responsable :

- des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce;
- de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures;
- de services maritimes sûrs, efficaces et conscients de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

Étant donné le cadre de compétences au Canada, tous les paliers de gouvernement ont une certaine responsabilité à l'égard des pêches et des ressources côtières et marines du pays. Les gouvernements provinciaux interviennent de façon importante dans le dossier des pêches et des océans. Les groupes autochtones ainsi que l'industrie de la pêche et l'industrie maritime apportent également une contribution importante à la gestion des pêches et des océans, comme les universités et les institutions scientifiques. Le mandat, l'objectif du Programme, les buts et priorités à long terme ainsi que les secteurs d'activités décrits dans le présent document sont reliés aux responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral.

Vision et mission

La vision du Ministère est la suivante :

- être un chef de file mondial en matière de gestion des océans et des ressources aquatiques.

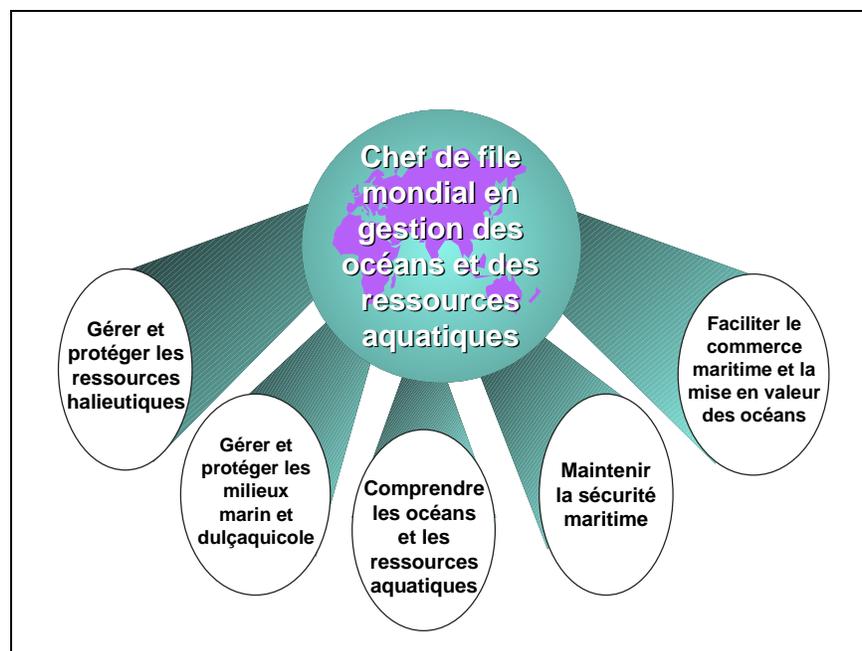
La mission du Ministère est la suivante :

- gérer les océans et les principales voies navigables du Canada pour qu'ils soient propres, sûrs, productifs et accessibles, assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques et faciliter le commerce maritime.

Objectif

Objectif du Programme :

- ❑ mettre en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada concernant les eaux marines et les eaux intérieures;
- ❑ voir à la conservation, au développement et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources;
- ❑ fournir des services maritimes sûrs, efficaces et conscients de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale;
- ❑ coordonner les politiques et les programmes du gouvernement qui touchent les océans.



Priorités et buts à long terme

Gérer et protéger les ressources halieutiques : Gérer, protéger et affecter les ressources biologiques des océans de manière à garantir l'autosuffisance des pêches en assurant la conservation des ressources halieutiques du Canada et leur utilisation durable.

Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole : Gérer de façon intégrée et cohérente les milieux marin et dulçaquicole par la gérance et la protection de l'habitat productif du poisson, et réduire les risques et les incidences des déversements d'hydrocarbures et de substances chimiques en mer.

Comprendre les océans et les ressources aquatiques : Acquérir, appliquer et communiquer les connaissances sur les océans du Canada ainsi que sur les ressources marines et

dulçaquicoles, pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des directions opérationnelles du MPO.

Maintenir la sécurité maritime : Améliorer la sécurité de l'utilisation des milieux marin et dulçaquicole afin de réduire le nombre et la gravité des incidents, comme les abordages et les échouements, et venir en aide aux personnes en détresse ou en danger imminent, de façon à limiter les pertes en vies humaines et en matériel.

Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans : Établir le cadre stratégique et réglementaire requis et dispenser des services opérationnels à l'appui d'industries maritimes commercialement viables.

Pour soutenir ces objectifs à long terme, le Ministère s'est engagé à ce qui suit :

- 1) s'efforcer d'améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- 2) améliorer le milieu de travail des employés en confiant aux gestionnaires la responsabilité de promouvoir un milieu où les orientations sont claires et qui favorise le respect mutuel, le travail d'équipe et le professionnalisme, tout en offrant un service de qualité aux clients; un milieu dans lequel les employés partagent la responsabilité du renouveau du Ministère et de leur propre perfectionnement professionnel.

Défis pour le MPO

Le défi pour la **Garde côtière canadienne (GCC)** consiste à réduire ses ressources de façon marquée tout en assurant les mêmes niveaux de sécurité, la protection de l'environnement et un soutien au commerce maritime. Bien que la réduction des coûts soit une priorité, cet objectif sera atteint sans compromettre l'engagement de la Garde côtière en ce qui concerne la sécurité maritime. La solution consiste à abandonner ou à céder certains services, à restructurer, à adopter un modèle de régie plus contemporain et à appliquer de nouvelles technologies pour améliorer les services et la sécurité.

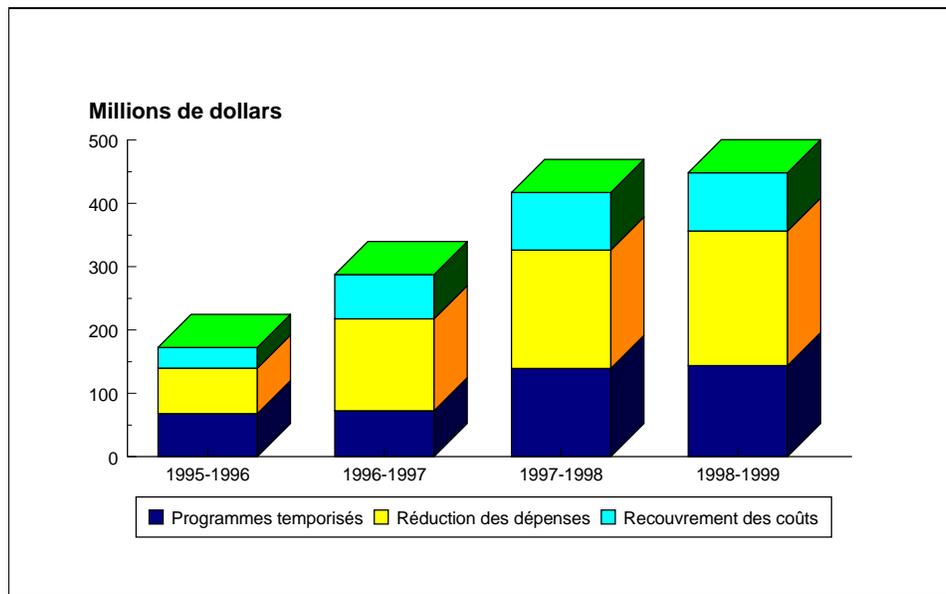
Le **Secteur de la gestion des pêches** a pour défi d'assurer la conservation et l'exploitation durable de près de 176 pêches au Canada, tout en réduisant les ressources dans le cadre du réexamen des programmes. Le Secteur de la gestion des pêches doit porter attention aux risques de conservation reliés à la surpêche, la pêche non sélective, le déversement, l'utilisation de méthodes de récolte inappropriées et la pêche illégale telle que le braconnage. Ces défis sont intensifiés par des dossiers comme la surcapacité, un rendement économique insuffisant, et l'intérêt personnel. Il importe de noter que certaines pêches deviennent de plus en plus viables. (Voir la figure 6 à la page 19). La priorité consiste à renouveler les secteurs de pêche de l'Atlantique et du Pacifique, à transformer la gestion des pêches et à établir des partenariats pour assurer la conservation des ressources. Cette nouvelle orientation comporte des changements de rôle importants pour les intervenants dans le cadre de l'exécution et du financement des programmes.

Le défi pour le **Secteur des sciences** consiste, d'une part, à procurer un fondement scientifique solide pour la protection de l'habitat et la conservation du milieu marin et des

ressources marines et anadromes, et, d'autre part, à assurer la sécurité dans les eaux navigables. Dans le cadre de ses orientations stratégiques, ce secteur axera ses efforts sur des activités de base en s'attaquant à des dossiers majeurs visant la gestion des ressources humaines, scientifiques et techniques, en multipliant les partenariats, en améliorant les évaluations de l'impact des activités scientifiques, en augmentant les possibilités de commercialisation, et en améliorant la communication et en sensibilisant davantage les intervenants à l'information scientifique.

Les **Services d'examen des programmes** ont réalisé d'autres économies sur le plan opérationnel, comme l'intégration des stations radio de la GCC aux Centres des services à la circulation maritime et la multiplication des ententes de cogestion dans le Secteur des pêches. La réduction du nombre d'employés au Ministère et la réduction connexe de la masse salariale et des frais de fonctionnement et d'entretien aura pour incidence de réduire les frais nets pour le gouvernement de 471 millions de dollars en 1998-1999 (en n'incluant pas les augmentations au titre des services votés pour les paiements tenant lieu de taxes et les versements aux régimes d'avantages sociaux des employés). (Voir la figure 1.)

Figure 1 : Examen des programmes, économies réalisées par les contribuables



Bon nombre d'intervenants associent les initiatives du MPO à une diminution de service et à une augmentation des coûts. Ils n'entrevoient pas les gains en efficacité que nous avons obtenus sur le plan de la conservation et de la concurrence. Ainsi, en dépit de fortes augmentations des droits dans certaines pêches, il y a eu une augmentation de la valeur débarquée par pêcheur (voir la figure 6 à la page 19). De même, la GCC a introduit de nouveaux droits d'utilisation tout en améliorant son efficacité, comme l'exprime une diminution des coûts de la GCC par tonnage des cargaisons transportées par eau.

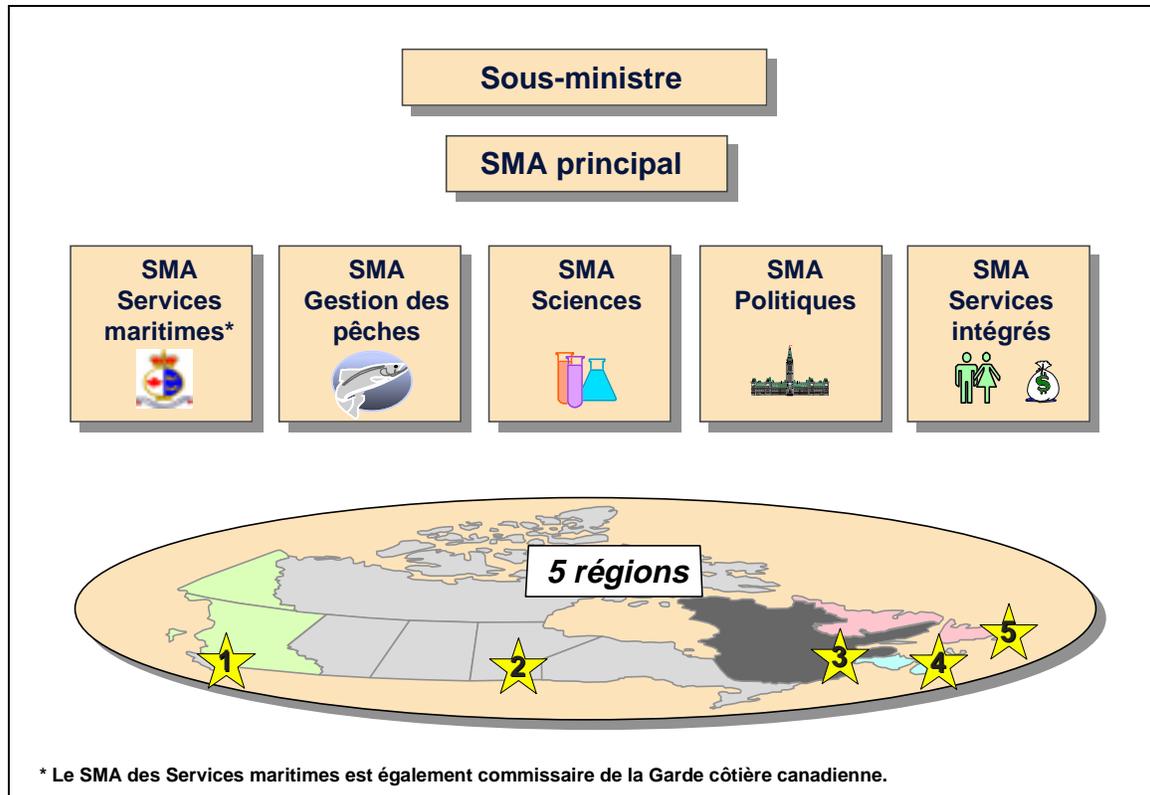
Incidence économique du secteur maritime

Les secteurs des océans, des pêches et du transport maritime sont une source importante *de richesse et d'emplois pour les Canadiens.*

- ❑ Le secteur du transport maritime et de la fabrication représente 3,4 millions de dollars par année en recettes; en 1995, ce secteur a employé 32 000 Canadiens.
- ❑ En 1995, 41 % du fret importé et exporté, d'une valeur de près de 84 milliards de dollars, a été transporté par eau.
- ❑ Le secteur de la pêche emploie 128 000 Canadiens. La valeur totale des débarquements de poisson en 1995 s'est établie à 1,5 milliard de dollars (ce qui ne comprend pas la transformation).
- ❑ Depuis 1982, l'industrie de l'aquaculture enregistre une croissance de plus de 5 700 %! En 1995, cette industrie représentait 5 200 emplois pour une valeur au débarquement de 343 millions de dollars.
- ❑ En 1995, des recettes de 7 milliards de dollars étaient directement attribuables à la pêche récréative et à la navigation de plaisance; plus de 5 millions de pêcheurs adultes ont exercé leur activité dans les eaux canadiennes, ce qui comprend 900 000 visiteurs.
- ❑ Le Canada a exporté des bateaux de plaisance pour une valeur de 727 millions de dollars en 1995, soit une augmentation de 645 % par rapport à 1990.

Organisation et composition des secteurs d'activités

Les sous-ministres adjoints (SMA) ont l'obligation de rendre compte au sous-ministre en ce qui concerne les activités principales dont ils sont responsables.



Le programme est exécuté dans les cinq régions, dont chacune est coiffée par un directeur général régional (DGR). Les DGR sont chargés des activités courantes dans leur région. Dans le cadre du processus de planification, chaque DGR élabore un plan régional qui reflète les tâches d'exécution convenues avec chaque SMA.

Le tableau qui suit illustre la contribution des secteurs d'activité du MPO à la réalisation des priorités ministérielles et précise le SMA (ou le commissaire) responsable de chaque secteur.

Secteurs d'activité du MPO – Contributions aux priorités ministérielles

Secteur d'activité	Priorités ministérielles							Gestionnaire responsable
	Gérer et protéger les ressources halieutiques	Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Maintenir la sécurité maritime	Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans	Améliorer les relations avec les clients	Améliorer le milieu de travail des employés	
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	✓	✓	Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	✓	✓	Commissaire, GCC
Opérations de déglçage		✓		✓	✓	✓	✓	Commissaire, GCC
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	✓	✓	Commissaire, GCC
Hydrographie			✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	✓	✓	SMA, Sciences
Gestion des pêches	✓	✓			✓	✓	✓	SMA, Gestion des pêches*
Inspection des produits de la pêche					✓	✓	✓	DG, Inspection
Ports		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Commissaire, GCC
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques

* Dans le secteur de la Gestion des pêches, c'est le SMA, Politiques qui est responsable des programmes spéciaux de réduction de capacité.

Partie III : Rendement du Ministère

A. Attentes en matière de rendement

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 1996-1997, par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Organisme						TOTAUX
	GCC	Sciences	Gestion des pêches	Service à l'industrie*	Politiques	Services intégrés	
Services à la navigation maritime	135,2						135,2
	128,6						128,6
Services de communications et de trafic maritimes	60,1						60,1
	75,3						75,3
Opérations de déglacage	67,7						67,7
	49,2						49,2
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	133,2						133,2
	135,4						135,4
Hydrographie		29,9					29,9
		34,8					34,8
Sciences halieutiques et océaniques		135,6					135,6
		128,2					128,2
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement		45,1					45,1
		50,9					50,9
Gestion des pêches			209,1		129,5		338,6
			210,1		125,1		335,2
Inspection des produits de la pêche				30,4			30,4
				30,1			30,1
Ports						55,4	55,4
						55,8	55,8
Gestion de la flotte	136,4						136,4
	129,1						129,1
Politiques et services internes					12,8	143,1	155,9
					12,7	158,6	171,3
TOTAUX	532,6	210,6	209,1	30,4	142,3	198,5	1 323,5
% du TOTAL	517,6	213,9	210,1	30,1	137,8	214,4	1 323,9
	39,1 %	16,2 %	15,9 %	2,3 %	10,4 %	16,1 %	100,0 %

* Le secteur de l'Inspection des produits de la pêche a été intégré à la nouvelle Agence canadienne d'inspection des aliments en avril 1997.

Note : Les zones ombragées font état des dépenses réelles en 1996-1997.

**Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997,
par secteur d'activité (millions de dollars)**

	ÉTP	Frais de Fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Paiements législatifs	Dépenses brutes votées	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Secteur d'activité									
Services à la navigation maritime	1 513	129,0	17,1	—	146,1	10,5	156,6	(21,4)	135,2
	1 292	122,8	13,8	—	136,6	9,3	145,9	(17,3)	128,6
Services de communications et de trafic maritimes	716	48,0	8,6	—	56,6	5,1	61,7	(1,6)	60,1
	871	63,5	7,3	—	70,8	6,3	77,1	(1,8)	75,3
Opérations de déglaceage	555	72,9	—	—	72,9	3,8	76,7	(9,0)	67,7
	466	51,4	—	—	51,4	3,4	54,8	(5,6)	49,2
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1 430	121,6	—	1,7	123,3	10,1	133,4	(0,2)	133,2
	1 322	124,8	—	1,5	126,3	9,7	136,0	(0,6)	135,4
Hydrographie	382	27,2	—	—	27,2	2,7	29,9	—	29,9
	325	27,5	—	0,1	27,6	7,2	34,8	—	34,8
Sciences halieutiques et océaniques	1 272	125,2	—	0,2	125,4	10,2	135,6	—	135,6
	1 329	125,8	—	0,2	126,0	2,2	128,2	—	128,2
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	428	41,3	—	0,5	41,8	3,3	45,1	—	45,1
	388	42,9	—	0,5	43,4	7,5	50,9	—	50,9
Gestion des pêches	1 552	161,2	6,7	159,8	327,7	10,9	338,6	—	338,6
	1 595	166,3	—	157,5	323,8	11,4	335,2	—	335,2
Inspection des produits de la pêche	444	27,4	—	—	27,4	3,0	30,4	—	30,4
	423	27,0	—	—	27,0	3,1	30,1	—	30,1
Ports	92	38,3	16,4	—	54,7	0,7	55,4	—	55,4
	99	34,6	20,3	0,1	55,0	0,8	55,8	—	55,8
Gestion de la flotte	370	73,1	60,9	—	134,0	2,5	136,5	(0,1)	136,4
	552	85,5	41,6	—	127,1	4,0	131,1	(2,0)	129,1
Politiques et services internes	1 519	138,2	7,8	0,4	146,4	10,2	156,6	(0,7)	155,9
	1 546	149,2	11,4	0,1	160,7	12,4	173,1	(1,8)	171,3
Sous-total	10 273	1 003,4	117,5	162,6	1 283,5	73,0	1 356,5	(33,0)	1 323,5
	10 208	1 021,3	94,4	160,0	1 275,7	77,3	1 353,0	(29,1)	1 323,9
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									(79,3)
Coût estimé des services fournis par d'autres ministères									(93,1)
Coût net du programme									65,3
									65,3
									1 309,5
									1 296,1

Note: Les zones ombragées font état des dépenses et recettes réelles en 1996-1997.

Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel	Total	Réel
	1995-1996*	prévu 1996-1997	1996-1997
Services à la navigation maritime	176,1	135,2	128,6
Services de communications et de trafic maritimes	68,2	60,1	75,3
Opérations de déglçage	56,5	67,7	49,2
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	141,3	133,2	135,4
Hydrographie	35,4	29,9	34,8
Sciences halieutiques et océaniques	135,0	135,6	128,2
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	48,0	45,1	50,9
Gestion des pêches	265,2	338,6	335,2
Inspection des produits de la pêche	32,0	30,4	30,1
Ports	56,9	55,4	55,8
Gestion de la flotte	100,3	136,4	129,1
Politiques et services internes	138,7	155,9	171,3
Sous-total	1 253,6	1 323,5	1 323,9

* Les chiffres ayant été arrondis, les résultats peuvent différer légèrement de ceux présentés dans le rapport de l'an dernier.

Les écarts importants entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'expliquent par les raisons suivantes :

- les Services de communications et de trafic maritimes ont dépensé 75,3 millions de dollars, ou 15,3 millions de plus que ce qui avait été prévu, principalement en raison des dépenses ponctuelles liées à l'intégration des stations radio de la GCC et des centres de trafic maritime, comme les coûts de formation, de réinstallation et d'adaptation de la main-d'œuvre;
- surtout en raison de l'état des glaces résultant de la douceur du climat sur la côte est, le secteur des Opérations de déglçage a dépensé 49,2 millions de dollars, soit 18,5 millions de moins que prévu.

Au cours de l'année dernière, la Garde côtière a introduit un système amélioré de répartition des coûts qui répartira les dépenses avec plus de précision entre ses cinq secteurs d'activité.

B. Réalisations en matière de rendement

Au cours de 1996-1997, le MPO a fait de grands progrès en ce qui concerne la mesure du rendement. À cet égard, la haute direction a approuvé une stratégie qui favorise une approche descendante : à partir de mesures ministérielles de haut niveau vers des mesures administratives et des secteurs d'activité et, éventuellement, vers des mesures opérationnelles principales. La stratégie porte, entre autres, sur l'élaboration de cadres de rendement assortis de mesures pour les incidences, et sur l'utilisation d'information sur la répartition des ressources et sur d'autres décisions clés en matière de programme.

L'année dernière, on a également constaté un soutien marqué du personnel en vue de l'application de mesures du rendement. À titre d'exemple, le Forum sur la gestion du rendement au MPO, initié par le personnel et dirigé par un réseau d'employés à l'Administration centrale et dans les régions, partage périodiquement l'information sur des questions de rendement et d'innovation en la matière.

Bien que des progrès marqués aient été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Le MPO reconnaît qu'il faudra compter plusieurs années pour mettre en œuvre intégralement un système global de mesure du rendement. D'excellents schémas visant le rendement ont été élaborés au niveau ministériel et à celui des secteurs d'activité. Un grand défi pour le Ministère consistera à s'assurer qu'il existe des mesures appropriées pour toutes les incidences clés et que des données valides et fiables soient disponibles à un coût raisonnable.

Rendement du Ministère : priorités et objectifs à long terme

Les mesures décrites dans cette section portent sur les priorités et les objectifs à long terme du MPO, comme mentionné à partir de la page 6 du présent document. Le rendement à ce niveau élevé est fortement tributaire de facteurs qui ne relèvent pas du MPO, comme les conditions climatiques, le comportement de l'industrie, l'évolution du marché, et les mesures prises par d'autres ministères et d'autres niveaux de gouvernement. La mesure du rendement par suite de décisions prises par le Ministère est par conséquent difficile étant donné que d'autres intervenants sont en cause. Quoiqu'il en soit, la mesure du rendement à un haut niveau procure au public et aux parlementaires une vue d'ensemble importante sur les tendances qui caractérisent le mandat du MPO.

Les mesures présentées dans cette section sont parmi les nombreuses mesures au niveau ministériel que le MPO a élaborées pour chaque priorité. Le choix des mesures pour ce rapport a été limité par l'espace et la disponibilité des données.

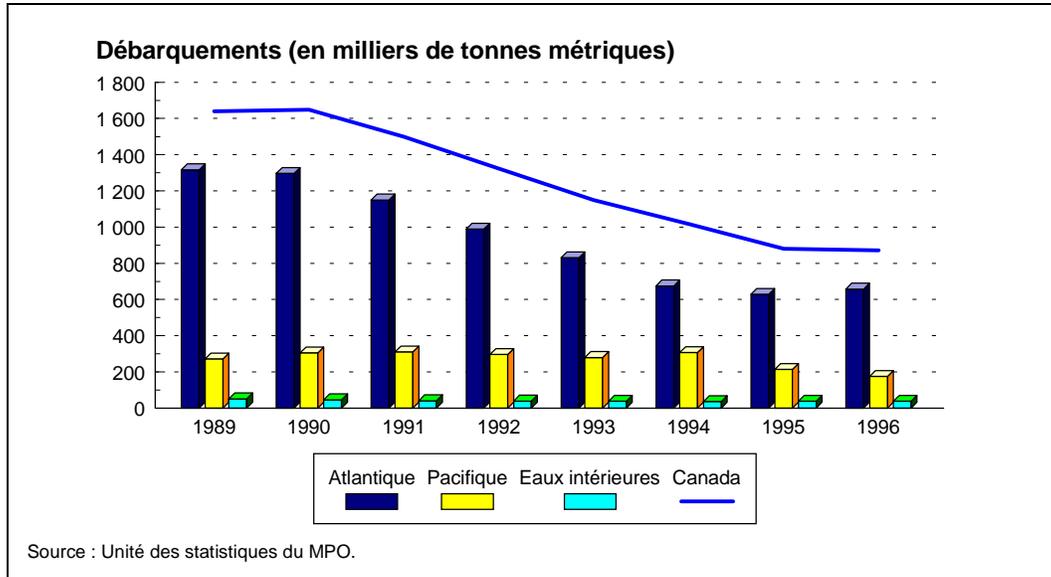
Gérer et protéger les ressources halieutiques

À long terme, les activités de gestion et de protection des ressources du MPO devraient influencer sur l'état des stocks et la rentabilité de l'industrie de la pêche. Il est cependant reconnu que tant l'état des stocks que la rentabilité de l'industrie dépendent fortement de facteurs qui échappent au contrôle du Ministère.

Le volume des débarquements, présenté par zones géographiques à la figure 2, constitue un indicateur de l'état des stocks. On note un déclin marqué du volume total des débarquements entre 1989 et 1996 qui s'explique en grande partie par le moratoire de la pêche du poisson de

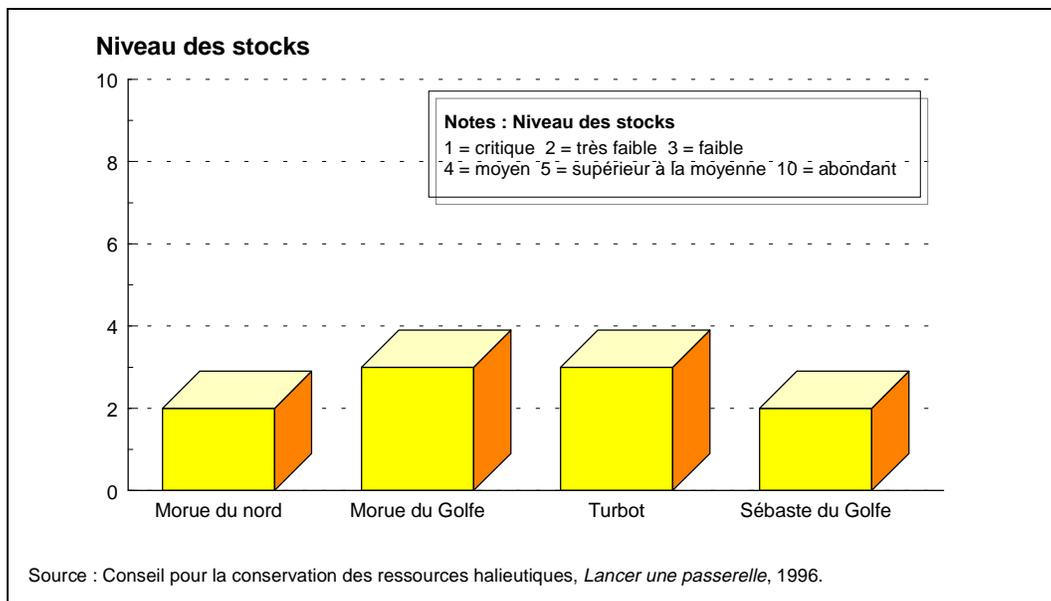
fond de l'Atlantique. Les débarquements en provenance des pêches du Pacifique et des eaux intérieures sont demeurés relativement stables.

Figure 2 : Débarquements par zone, de 1989 à 1996



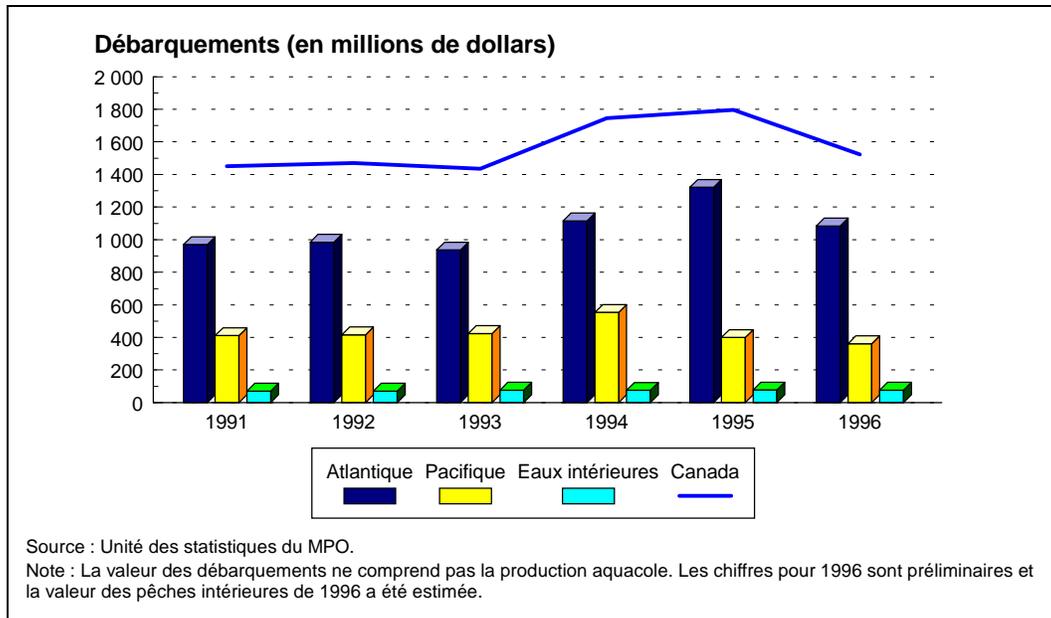
La figure 3 donne un autre indicateur de l'état des stocks; il s'agit de l'indice d'abondance élaboré par le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques pour les plus importants stocks des principales espèces de poisson de fond de l'Atlantique. Les niveaux des quatre stocks choisis pour 1996 sont faibles car il s'agit de l'année de base de l'indice. Le MPO fera rapport sur les tendances de cet important indicateur dans le cadre de ses prochains rapports sur le rendement.

Figure 3 : État des espèces et des stocks principaux



La valeur au débarquement, qui est donnée à la figure 4 par zone géographique pour la période de 1991 à 1996, constitue un indicateur de la rentabilité de la pêche. Les valeurs ont été stables de 1991 à 1993, après quoi elles ont atteint un niveau record de près de 1,8 milliard de dollars en 1995. On note ensuite une baisse à 1,52 milliard en 1996, qui s'explique en grande partie par la chute de la valeur des débarquements des pêches de l'Atlantique. Ces chiffres font exclusion de l'aquaculture, dont la valeur de la production a atteint 343 millions de dollars en 1995.

Figure 4 : Valeurs au débarquement, de 1991 à 1996



Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole

À l'heure actuelle, le Ministère ne dispose pas d'un bon indicateur pour cette priorité. Le nombre d'incidents de pollution signalés aux Services de communications et de trafic maritimes pourrait cependant servir de paramètre à cet égard. Des mesures sont prises afin de normaliser les pratiques de signalement des incidents et les statistiques, de sorte que cette mesure pourrait être utilisée pour les prochains rapports de rendement. Parmi les autres paramètres de mesure, mentionnons la variation des indicateurs de la qualité du milieu marin et le niveau de confiance du public à l'égard de la capacité du gouvernement à gérer et à protéger les milieux marin et dulçaquicole.

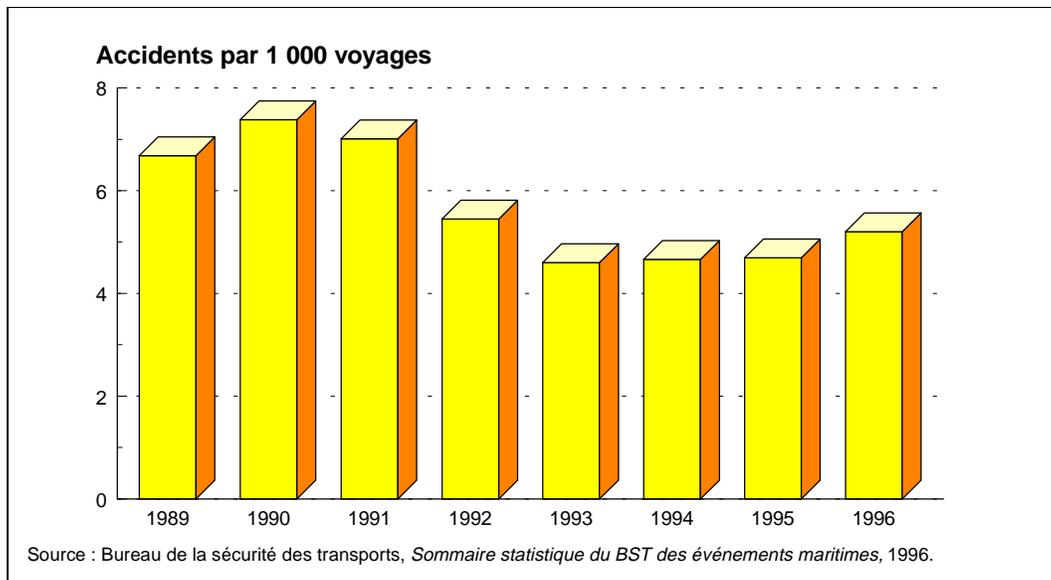
Comprendre les océans et les ressources aquatiques

Les communications destinées au public constituent l'un des éléments de cette priorité à long terme. Une enquête réalisée dans le Canada atlantique en février 1997 a permis de déterminer la sensibilisation du public à l'égard des activités scientifiques du MPO. Le taux de sensibilisation était étonnamment faible, 51 % des répondants étant incapables de nommer une activité scientifique. Vingt-et-un pour cent des répondants ont indiqué que l'évaluation des stocks était l'une des activités scientifiques du Ministère et 17 % ont fait état de l'étude scientifique des stocks de poisson.

Maintenir la sécurité maritime

Le MPO est l'un des nombreux organismes à assumer un mandat relié à la sécurité maritime. Tous contribuent à l'établissement d'un mécanisme clé de mesure, à savoir le taux d'accident pour les navires commerciaux canadiens. Ce taux procure une bonne mesure des véritables tendances en matière de sécurité, car il n'est pas tributaire de l'évolution du trafic maritime. La figure 5 fait état d'une réduction globale du taux d'accident entre 1989 et 1996.

Figure 5 : Taux d'accident, bateaux commerciaux battant pavillon canadien, de 1989 à 1996

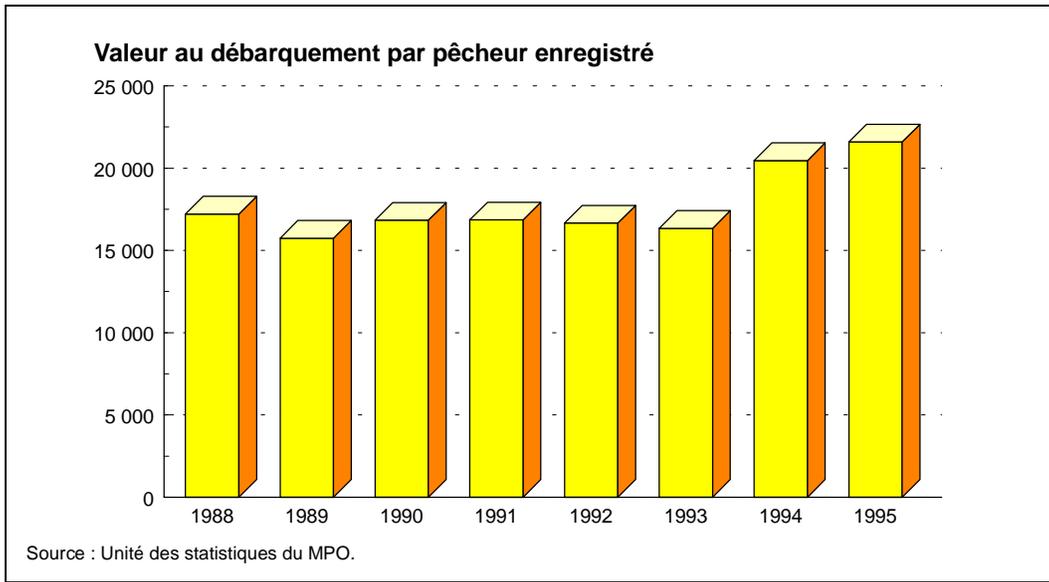


Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans

Le transport maritime joue un rôle important dans l'économie canadienne. En 1995, 41 % des marchandises importées ou exportées du Canada, dont la valeur atteignait 84 milliards de dollars, ont été transportées par eau.

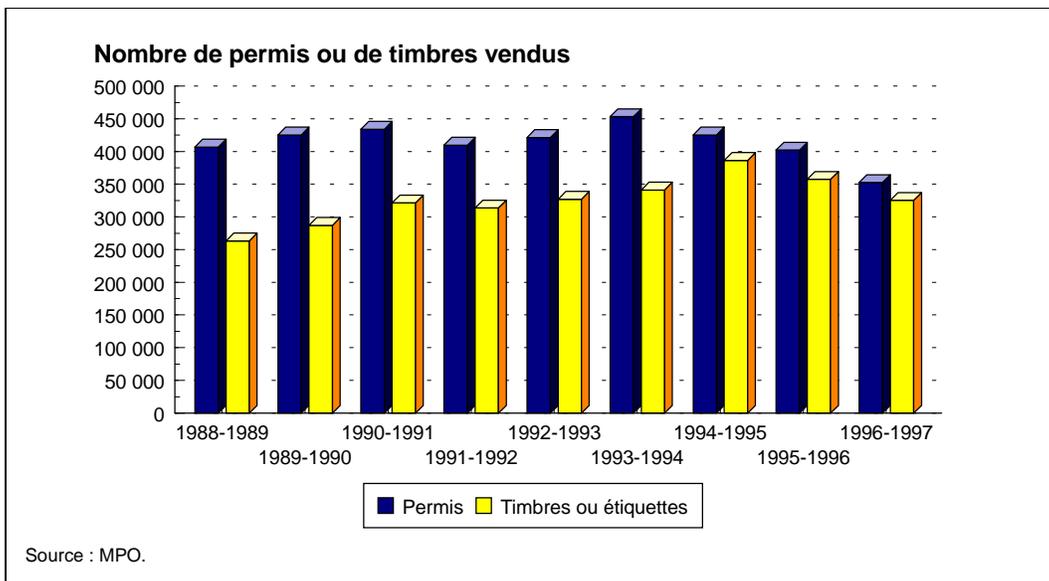
Un autre indicateur économique est la valeur au débarquement par pêcheur, indiquée à la figure 6 pour la période de 1988 à 1995 (les données de 1996 n'ont pu être obtenues). À titre de mesure des incidences économiques, ces valeurs montrent que l'industrie est de plus en plus rentable et qu'elle fournit de plus grands bénéfices à ses participants. Cette tendance favorable peut s'expliquer par une augmentation de la valeur au débarquement alliée à une diminution du nombre de pêcheurs.

Figure 6 : Rentabilité de l'industrie, de 1988 à 1995



L'un des aspects de la mise en valeur des océans peut être démontré en se reportant à l'industrie de la pêche sportive de la Colombie-Britannique. La pêche sportive, particulièrement celle du saumon, a une incidence économique appréciable dans cette province. Cette pêche est gérée par le MPO.

Figure 7 : Vente de permis et de timbres pour la pêche sportive dans les eaux de marée de la Colombie-Britannique, de 1988-1989 à 1996-1997



Comme on peut le voir à la figure 7, il y a eu, depuis 1993-1994, une diminution du nombre de permis de pêche sportive et de timbres de pêche du saumon qui ont été vendus en Colombie-Britannique (la pêche du saumon du Pacifique exige l'achat d'un timbre ou d'une étiquette). Cette situation indique une tendance à la baisse de la pêche sportive qui peut s'expliquer, du moins en partie, par l'accroissement appréciable du coût des permis.

Améliorer les relations avec les clients

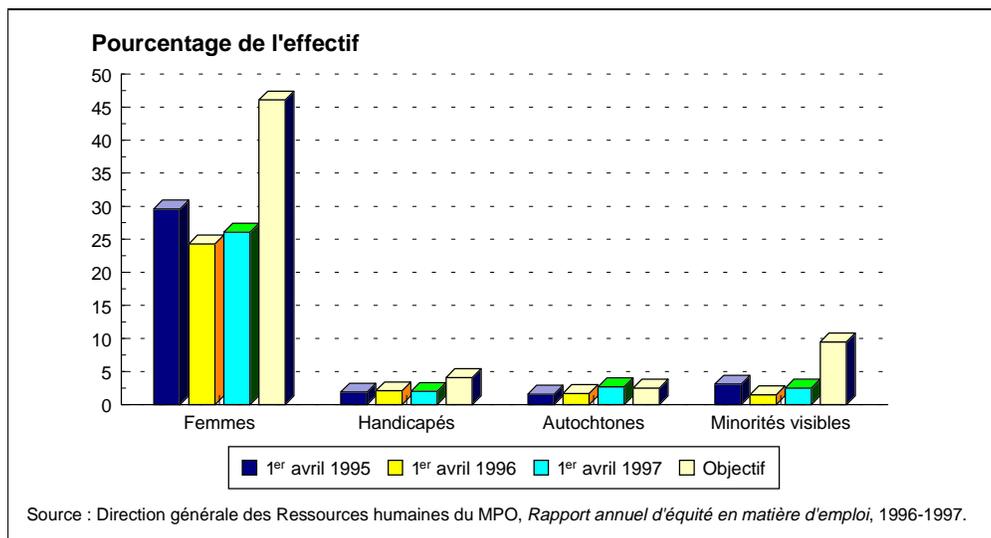
L'examen du programme de retrait des permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique montre comment le MPO effectue le suivi de ses relations avec ses clients dans le but d'accroître le degré de satisfaction de ces derniers et d'améliorer la réalisation du programme. Une enquête réalisée dans le cadre de l'examen a montré que 82 % des pêcheurs savaient que la réduction du nombre de permis constituait l'un des principaux objectifs du programme. Mais seulement un peu plus de la moitié des répondants croyaient que la réduction de la pêche et la conservation de la ressource faisaient partie des objectifs. L'examen a donné lieu à des recommandations qui visaient à s'attaquer aux carences de la communication des objectifs du programme aux pêcheurs.

Depuis la mise en œuvre, par la Garde côtière, des droits de services à la navigation maritime, les entreprises de transport maritime commercial ont fait des demandes de plus en plus pressantes pour que soit effectuée une révision des services fournis. C'est pour répondre à ces demandes que la Garde côtière a modifié sa Commission consultative maritime et mis sur pied des commissions consultatives régionales. Celles-ci auront un rôle important à jouer dans l'élaboration de la nouvelle approche de recouvrement des coûts de la Garde côtière pour 1998-1999 et après.

Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines au MPO

Le MPO a élaboré une stratégie de gestion des ressources humaines ayant pour but de reconnaître, de favoriser et d'utiliser pleinement les talents des fonctionnaires dans un milieu de travail favorable. La stratégie favorise la mobilité et la diversité des expériences chez les employés et a pour objet de garantir l'obtention de la gamme appropriée de personnes, de compétences et de moyens. Elle permettra d'obtenir une main-d'œuvre plus représentative de la population des clients. On trouve à la figure 8 la proportion des employés des groupes désignés, par groupe, au sein de la population du MPO en avril 1997 et cette dernière est comparée aux objectifs fixés par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour les employés des groupes désignés.

Figure 8 : Représentation des groupes désignés au MPO



L'état de santé général et le bien-être des employés constituent un autre indicateur de la gestion des ressources humaines. Une étude des indicateurs de stress au MPO a montré que l'incertitude constituait la principale source de stress. Le Ministère examinera le rôle que pourraient jouer la reconnaissance des employés, la rétroaction positive et les communications internes dans la lutte contre le stress.

Rendement du Ministère : la GCC

Plusieurs secteurs d'activité du MPO se retrouvent au sein de la Garde côtière. La présente partie donne un aperçu du rendement de la GCC et des progrès de la mesure du rendement.

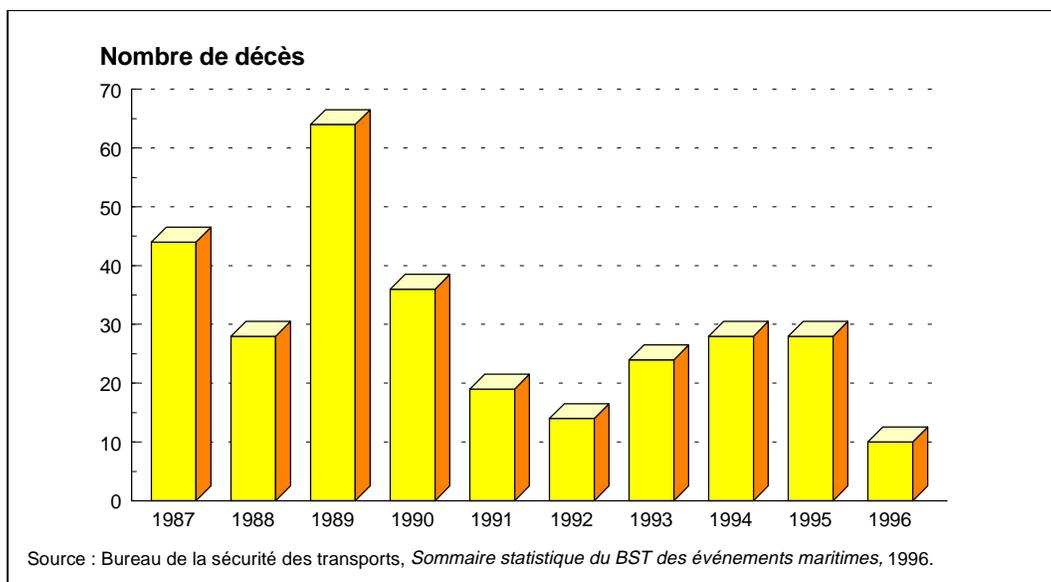
Rendement financier

- ❑ Les réductions découlant de l'Examen des programmes atteignent 54,8 millions de dollars.
- ❑ La perception des droits de services à la navigation maritime a permis de recueillir 17 millions de dollars, ce qui représente environ 20 % du coût total de la prestation de services à la navigation commerciale.

Sécurité

La figure 9 résume le nombre de décès dans le secteur de la navigation maritime qui sont survenus en eaux canadiennes entre 1987 et 1996. On note une baisse marquée au cours de cette période. Une partie de cette baisse peut être attribuée à la réduction des activités de pêche et du trafic maritime général. Il n'en demeure pas moins que ces données constituent un bon indicateur du degré de sécurité du milieu dans lequel la GCC (et d'autres organismes du secteur maritime) fournit ses services.

Figure 9 : Décès attribuables à la navigation maritime, de 1987 à 1996



L'existence d'un lien direct entre les activités de la GCC et le degré de sécurité est démontrée par le fait que les services de recherche et de sauvetage de la GCC permettent de sauver, en moyenne, 92 % des personnes en danger.

Efficacité des services

L'une des mesures standard de l'efficacité maritime est le volume des marchandises déplacées en fonction du coût du déplacement. La GCC a appliqué ce type de mesure à ses propres activités en mesurant le volume de marchandises déplacées et en calculant le coût total pour la GCC des services fournis à la navigation. La fusion de la Garde côtière et du MPO fait que nous ne disposons de données que pour 1995-1996 et 1996-1997.

Cette période est trop courte pour qu'il soit possible de formuler des conclusions fiables, mais on dénote cependant des indices d'une augmentation de l'efficacité de la GCC. La GCC a réduit les coûts associés à ses services, qui sont passés de 1,69 \$ à 1,66 \$ par tonne de marchandise déplacée, en dépit d'une légère augmentation du volume de marchandises déplacées vers l'intérieur et l'extérieur du pays.

Progrès réalisés sur le plan de la mesure du rendement

Chaque secteur d'activité de la GCC procède actuellement à une définition plus détaillée des résultats prévus, à l'élaboration de stratégies de mesure et d'indicateurs du rendement plus utiles et à la collecte et à l'évaluation de données. Les mesures du rendement de chaque secteur d'activité devront être appariées aux indicateurs à long terme de l'efficacité stratégique de l'ensemble de la GCC.

Toutes les mesures du rendement sont axées sur la prestation de renseignements visant à améliorer la prise de décisions, la définition des priorités pour les dépenses liées au programme, la clarification de la responsabilisation et l'amélioration de la satisfaction des besoins des intervenants et des clients.

Rendement par secteur d'activité



Services à la navigation maritime (128,6 millions de dollars)

Les Services à la navigation maritime ont pour objectif de fournir et d'assurer le fonctionnement efficace des aides à la navigation afin d'aider les navigateurs à déterminer leur position par rapport à la terre ferme et aux dangers cachés afin de réduire les risques de la navigation et la durée des trajets, cela à l'appui d'un réseau de transport maritime national sécuritaire et non préjudiciable à l'environnement.

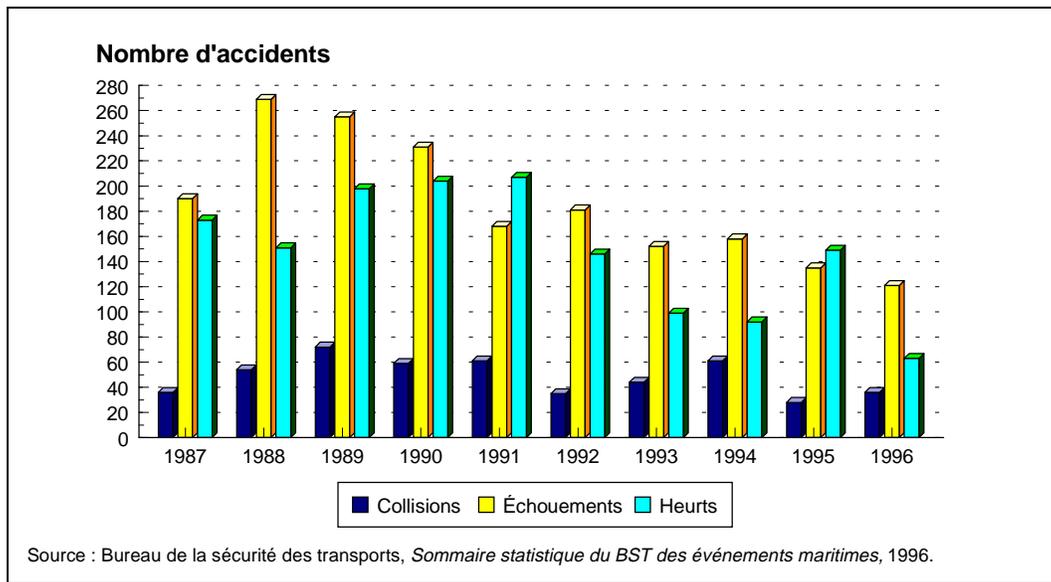
Attentes principales en matière de rendement. Réduire au minimum les risques de blessures et de pertes de vies, les menaces pour l'environnement, les pertes de biens ou les pertes économiques indues attribuables aux obstacles à la navigation. Réduire le temps de déplacement des navires et favoriser un accès maritime efficace et efficient aux eaux canadiennes.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. On procède actuellement à l'élaboration d'indicateurs du rendement qui permettront de déterminer l'apport des Services à la navigation maritime à l'efficacité de la stratégie générale de la GCC. Ces renseignements serviront à évaluer l'impact des normes d'exploitation, des ressources affectées, des équipements et des outils. Par exemple :

- une plus grande sensibilisation aux renseignements sur la sécurité connexes aux aides destinés aux usagers, à l'industrie et au public, comparativement aux *Avis aux navigateurs*;
- la réduction du nombre et de la gravité des incidents comparativement à la proportion du temps pendant lequel les aides sont en fonctionnement ou en place;
- la réduction du nombre et de la durée des retards pour la navigation comparativement au niveau de service visuel disponible et des aides à la navigation;
- la réduction du nombre et de la durée des retards pour la navigation comparativement au niveau de fiabilité des aides à la navigation.

Réalisations. L'un des indices des effets des Services à la navigation maritime sur la sécurité maritime est l'allure du nombre d'accidents maritimes comportant une collision, un échouement ou un heurt, tel qu'indiqué à la figure 10. On note une tendance à la baisse des accidents de ce type entre 1987 et 1996. Il est cependant impossible de déterminer la mesure dans laquelle les Services à la navigation maritime ont contribué à cette tendance.

Figure 10 : Nombre d'accidents par type, bateaux canadiens, de 1987 à 1996



- ❑ La GCC a mis fin à ses activités de dragage à St-Jean (N.-B.) et dans la rivière Miramichi suite à des mesures découlant de l'Examen des programmes réalisé à la grandeur du gouvernement en 1994-1995.
- ❑ La GCC a procédé à la perception de droits de services à la navigation maritime à partir du 1^{er} juin 1996. Une étude indépendante des incidences économiques de ces droits et la poursuite des consultations auprès de l'industrie permettent d'affiner la structure des droits.
- ❑ Des commissions consultatives maritimes régionales ont été créées dans toutes les régions ainsi que dans l'Arctique afin de fournir des avis sur les besoins de services.
- ❑ On prévoit que le projet quinquennal de modernisation des aides à la navigation permettra d'accroître la sécurité, la protection de l'environnement et le caractère concurrentiel de l'industrie. Le projet porte sur :
 - ⇒ le Système de positionnement global différentiel (PGPS), qui fait appel à la technologie des satellites pour réduire de façon appréciable les coûts liés au système de balises national des principaux chenaux. La mise en place de 11 stations a été terminée en 1996-1997 et le service devrait être pleinement opérationnel en janvier 1998. Sept stations DGPS supplémentaires ont été acquises et devraient être installées à la fin de 1997.
 - ⇒ La disparition du Loran C en l'an 2000, une mesure cohérente avec les intentions de la garde côtière américaine.
 - ⇒ En collaboration avec le Service hydrographique du Canada (SHC), la GCC a élaboré et mis à jour une carte de navigation électronique numérique pour la plupart des voies commerciales et complété la mise en place et l'essai des unités d'évaluation du Système de visualisation des cartes (ECDIS) placées à bord des bateaux de la GCC. La GCC a aussi collaboré avec Transports Canada afin que la réglementation

appropriée soit en place et de promouvoir ainsi de l'adoption et l'utilisation de l'ECDIS et du Système d'identification automatique.

- ⇒ La base de données SHC/GCC est entrée en service et l'on a continué à améliorer les renseignements essentiels fournis aux navigateurs de façon exacte et en temps opportun grâce à l'utilisation du NotMars sur Internet.
- ⇒ Dix-huit phares ont été automatisés, ce qui porte à 212 le nombre de stations sans personnel sur un total de 264. Une politique visant à trouver d'autres vocations aux phares a été élaborée. Dix-sept autres phares seront aussi automatisés en 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 si d'autres méthodes de prestation des services et les évaluations de l'équipement le permettent.
- ⇒ Des évaluations environnementales ont été réalisées pour 75 % des propriétés de la GCC afin d'en décontaminer les sols, d'en retirer le mercure, les systèmes au halon, les réservoirs de carburant souterrains et hors-sol, les BPC et l'amiante, et de résoudre d'autres problèmes environnementaux. Vingt-cinq pour cent des sites ont fait l'objet de travaux de restauration portant sur les problèmes les plus urgents.



Services de communications et de trafic maritimes (75,3 millions de dollars)

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) ont pour objectif de fournir des services de communications et de contrôle du trafic maritime aux navigateurs et au grand public afin d'assurer la sauvegarde des vies humaines en mer en application des ententes internationales, la protection de l'environnement par la gestion du trafic, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'informations à des groupes commerciaux et nationaux.

Attentes principales en matière de rendement. Accès à un réseau complet, efficace, souple et de court temps de réponse pour la prestation de services de communications et de trafic maritimes afin de réduire les risques et l'incidence des accidents maritimes, de la pollution marine et de la perte de vies en mer en plus d'accroître le rendement économique et opérationnel au profit de l'industrie marine et des programmes gouvernementaux.

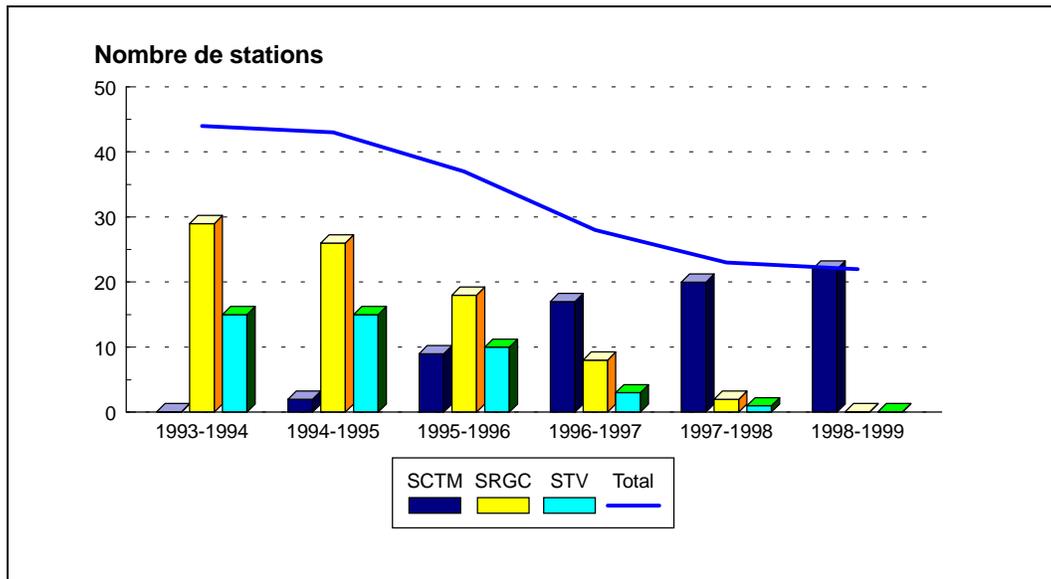
Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. Les Services des SCTM sont des éléments clés d'un système de transport sécuritaire et de la Stratégie nationale de développement durable des océans et des ressources marines. Leur apport à l'efficacité de la stratégie générale de la GCC sera déterminé au moyen d'un cadre stratégique national de mesure du rendement en voie d'élaboration. Les résultats directs seront les suivants :

- une réponse immédiate aux appels de détresse;
- un moins grand risque de collisions, d'échouements, de heurts et d'incidents catastrophiques;
- un trafic plus ordonné des navires;
- des navigateurs mieux informés en mesure de prendre de meilleures décisions;
- l'identification et la correction des défauts et carences des bateaux;
- une sécurité et une protection de l'environnement accrues.

Réalisations. Les objectifs de rendement définis pour 1996-1997 étaient axés sur la réduction des coûts de la prestation des services des SCTM tout en améliorant la prestation et l'efficacité des services et en favorisant l'utilisation des compétences de l'industrie canadienne pour la prestation de ces services à l'échelle internationale.

- L'intégration des Services de trafic maritime aux services des stations radio de la GCC permet de réduire les coûts et d'offrir des services plus efficaces. Comme on peut le voir à la figure 11, ces travaux se déroulent comme prévu et huit sites ont été intégrés en 1996-1997, ce qui réduit le nombre total des centres de 44 à 31. En 1999, le nombre de centres sera ramené à 22 et l'on aura réalisé des économies de plus de 13 millions de dollars et de 204 équivalents temps plein.

Figure 11 : Intégration des Services de trafic maritime aux services des stations radio de la GCC, de 1993-1994 à 1998-1999



- ❑ L'adoption d'un système d'identification automatique des bateaux devrait permettre de réduire les risques de pollution et les coûts de gestion du trafic. L'essai et l'évaluation du système ont été effectués dans le cadre de projets pilotes réalisés conjointement avec l'industrie maritime tant sur le fleuve Saint-Laurent que sur la côte ouest.
- ❑ Le Système intégré d'information sur la navigation maritime (INNAV) actuellement mis en œuvre permettra d'accroître la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité du transport maritime. Ce système en temps réel automatisera la collecte, le traitement, l'affichage et la diffusion en temps opportun de renseignements exacts sur le déplacement des navires. Un prototype a été élaboré, le développement des applications a débuté, le matériel nécessaire aux essais a été acquis et une étude des besoins et de la faisabilité a été effectuée pour la deuxième étape. La mise en œuvre à l'échelle nationale est prévue pour l'an 2000.
- ❑ L'apport du Canada à la sécurité et à la protection de l'environnement ainsi que le caractère concurrentiel des industries maritimes canadiennes à l'étranger ont été démontrés par le fait que l'Organisation maritime internationale a arrêté son choix sur la GCC et lui a accordé des fonds pour la réalisation d'une étude en matière de services de trafic maritime et de recherche et sauvetage dans le golfe de Suez. L'étude a été terminée en octobre 1996 et les services de la GCC pourraient être retenus par une société canadienne dans le but de faciliter la préparation de la soumission d'un contrat de plusieurs millions de dollars avec l'Égypte.
- ❑ En collaboration avec le Collège de la Garde côtière canadienne, la GCC a procédé à la formation, dans le cadre d'un contrat, d'opérateurs radio vietnamiens. Elle a évalué le système côtier vietnamien et déterminé les besoins de formation dans le contexte du Système mondial de détresse et de sécurité en mer.



Opérations de déglçage (49,2 millions de dollars)

Ce secteur d'activité a pour objectif d'appuyer les activités économiques en facilitant le mouvement sûr et efficace des navires dans les eaux envahies par les glaces de l'Arctique et de zones situées plus au sud, notamment les Grands Lacs et la côte est du Canada, de réduire les risques d'inondation dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation de glace et de veiller au réapprovisionnement annuel des installations militaires et des collectivités du Nord.

Attentes principales en matière de rendement. Accessibilité des bateaux dans les eaux canadiennes couvertes de glaces. Réduction des obstacles à la navigation sécuritaire dans les glaces. Réduction des risques d'inondation suite à l'accumulation de glace. Assurance des livraisons annuelles par navires aux collectivités et aux installations militaires du Nord. Réduction des risques de blessures, de pertes de vie, de pertes de biens, de menaces à l'environnement ou de pertes économiques inutiles attribuables à la présence de glaces nuisant aux bateaux se déplaçant en eaux canadiennes.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. On procède actuellement à l'élaboration de mesures du rendement des activités de déglçage contribuant à l'efficacité stratégique de la GCC. Mentionnons notamment les mesures suivantes :

- une meilleure assurance que les bateaux peuvent se déplacer de façon sécuritaire en eaux canadiennes pendant les saisons où il y a présence de glaces;
- un meilleur rendement socio-économique des collectivités, des havres et des ports;
- une meilleure utilisation des propriétés longeant les zones susceptibles d'être inondées;
- une réduction des risques pour l'environnement;
- une réduction du temps de déplacement des navires dans les eaux envahies par les glaces;
- la satisfaction des clients.

Réalisations. Un groupe de travail mixte de l'industrie et de la Garde côtière sur le déglçage, sous-comité de la Commission consultative maritime, a appuyé la décision de réduire les coûts de déglçage et les niveaux de services en retirant trois brise-glace des opérations dans le Sud. Le groupe de travail a précisé le type, le nombre, le lieu et le moment des besoins en brise-glace.

- Une réduction des coûts de trois millions de dollars a été obtenue par le retrait d'un brise-glace de l'Arctique. Cette décision faisait suite à une recommandation clé de l'examen des activités de la GCC dans le Nord en 1995 portant sur la réduction des services principaux, qui devaient passer de sept à cinq brise-glace actifs. L'élimination prévue d'un deuxième brise-glace a été reportée en raison d'importantes préoccupations formulées par des utilisateurs de l'ouest de l'Arctique.
- Diverses études ont été effectuées en prévision de l'imposition, en décembre 1998, de droits de services maritimes pour le déglçage. Elles serviront de base aux consultations de la GCC et de l'industrie visant à déterminer une structure de droits appropriée au déglçage. On compte parmi ces études : *Assessment of the Impact of Marine Services*

Fee Options on Commercial Shipping Interests (IBI), Shipping in Eastern and Central Canada and Use of Icebreaking Services (Mariport Group Inc.), Icebreaker Subcommittee Discussion Paper on Services Fees (Mariport Group Inc.), et une ébauche de Proposition de droits pour le déglacage (GCC).

- ❑ Les négociations se sont poursuivies sur la dévolution des responsabilités de la mission de ravitaillement de l'est de l'Arctique à un gouvernement du Nord. Les négociations ont tout d'abord été effectuées avec des représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elles ont montré, de façon non officielle, que les prochaines discussions devraient plutôt se dérouler avec le nouveau gouvernement du Nunavut.



Sauvetage, sécurité et intervention environnementale (135,4 millions de dollars)

Ce secteur d'activité a pour objectifs le sauvetage en mer et la protection du milieu marin.

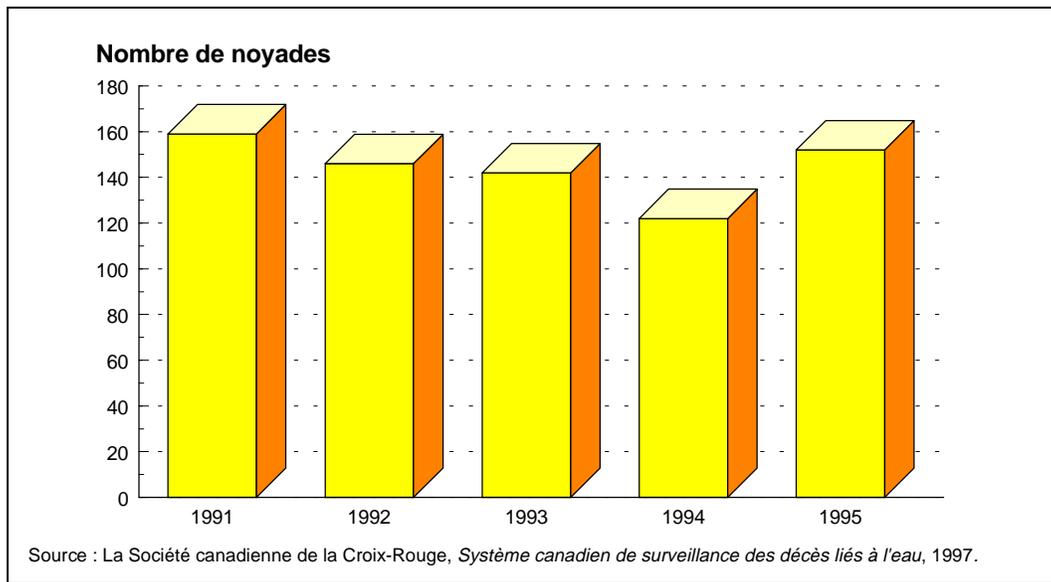
Attentes principales en matière de rendement. Niveaux acceptables de risques de blessures, de pertes de vies, de menaces pour l'environnement et de pertes de biens grâce à une intervention rapide, efficace et efficiente en cas d'incidents maritimes justifiant une opération de recherche et de sauvetage; intervention rapide, efficace et efficiente en cas de déversements en mer de pétrole ou de substances chimiques; navigation de plaisance sécuritaire de par des activités de promotion de la sécurité et la réglementation; et maximisation des préparatifs d'urgence à l'échelle nationale.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. On procède actuellement à l'élaboration de mesures du rendement pour l'apport de Sauvetage, sécurité et intervention environnementale à l'efficacité stratégique de la GCC. Les indicateurs de rendement élaborés portent sur les facteurs de succès critiques suivants :

- sauver plus de 90 % des vies en danger;
- réduire les risques connexes aux activités maritimes;
- minimiser les effets des incidents de pollution sur le milieu marin et le public;
- réduire l'incidence des déversements en milieu marin;
- fournir en temps opportun des renseignements et des avis exacts;
- donner satisfaction au client;
- réduire le nombre et la gravité des incidents de recherche et de sauvetage;
- assurer le maintien du programme grâce à l'aide publique et privée;
- disposer d'une équipe professionnelle, capable et bien formée.

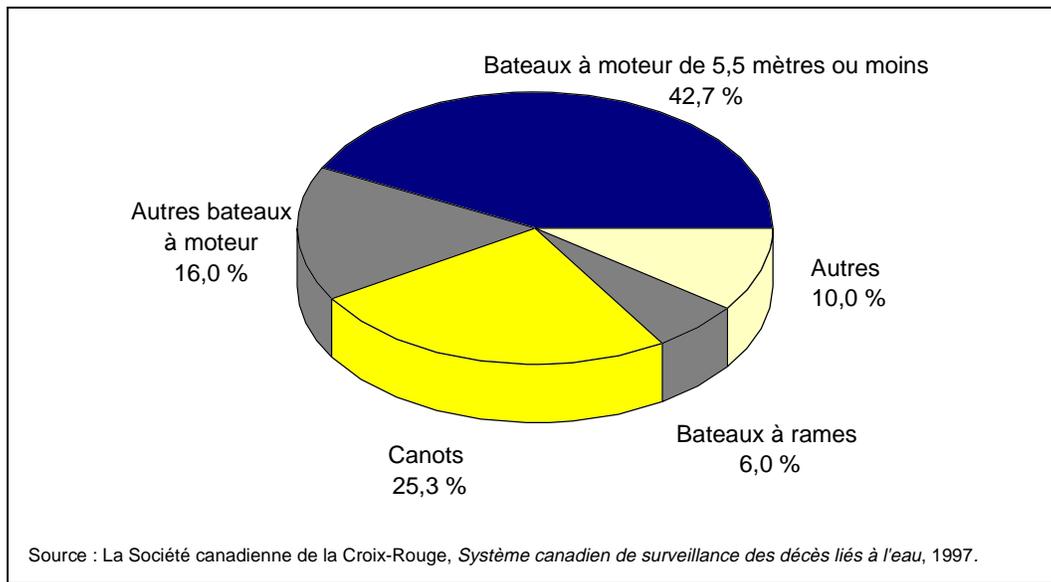
Réalisations. Plusieurs activités de ce secteur ont été favorables à la sécurité de la navigation de plaisance. Le nombre de noyades constitue un indicateur clé de la sécurité. Selon la figure 12, ce nombre a diminué entre 1991 et 1994, passant de 159 à 122, pour augmenter en 1995, alors qu'on a enregistré 152 cas de noyade.

Figure 12 : Noyades liées à la navigation de plaisance, de 1991 à 1995



- ❑ Six bureaux de la sécurité nautique ont été créés au pays. Les relations avec les plaisanciers ont été renforcées par la mise sur pied de Conseils consultatifs nationaux et régionaux de la navigation de plaisance et la participation des clients à des ateliers sur l'orientation à long terme des bureaux de la sécurité nautique.
- ❑ D'importantes mesures de réglementation ont fait des progrès, notamment une refonte, par la GCC et l'industrie, des normes pour la construction des bateaux de plaisance, des consultations détaillées portant sur des améliorations approfondies *du Règlement sur les petits bâtiments* et des modifications aux normes s'appliquant aux vêtements de flottaison individuels afin d'en promouvoir la présence à bord et le port.
- ❑ Des activités axées sur la prévention des accidents de navigation de plaisance ont été mises en œuvre, notamment des campagnes nationales de publicité, des examens de courtoisie, des publications, des vidéos et des productions télévisées sur la sécurité ainsi que d'importantes activités régionales répondant à des besoins particuliers des clients. Ces activités ont été réalisées de concert avec une large gamme de partenaires, de fabricants et d'organismes dont les mandats touchent la formation, la sécurité nautique et les activités de plaisance responsables. La figure 13 donne le nombre de noyades par type de bateaux. On note que plus de 40 % des noyades sont attribuables à des bateaux à moteur de 5,5 mètres ou moins. Ce groupe de plaisanciers peut être identifié comme un groupe à risque élevé pour les programmes de prévention des accidents.

Figure 13 : Noyades par types de bateaux – Navigation de plaisance, 1995



- ❑ La GCC a travaillé avec la garde côtière américaine à une approche de délivrance de permis pour les bateaux de plaisance. Elle fait également part de ses démarches en matière d'élaboration de normes à d'autres organismes intéressés des États-Unis.
- ❑ Des consultations détaillées ont été tenues auprès des responsables provinciaux, des utilisateurs des services de la GCC et de l'industrie des bateaux de plaisance au sujet de la navigation de plaisance et de la sécurité maritime, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un nouveau système d'identification des bateaux.
- ❑ Des travaux ont été entrepris relativement à l'imposition de droits pour les permis d'enregistrement des bateaux de plaisance et un régime de formation pour leurs utilisateurs. La formation serait donnée par le secteur privé et les associations conformément aux normes nationales de la GCC.
- ❑ Les autres réalisations ont trait à l'utilisation de bénévoles pour la recherche et le sauvetage et la protection du milieu marin.
 - ⇒ Le Conseil national des auxiliaires de la Garde côtière a été créé afin de servir de point national de coordination pour l'élaboration et l'amélioration de la participation de bénévoles à la recherche et au sauvetage. Les quelques 3 400 membres et 1 300 bateaux des auxiliaires viennent s'ajouter aux capacités de recherche et de sauvetage du gouvernement et contribuent ainsi à accroître la sécurité maritime.
 - ⇒ La mise en application définitive du régime d'intervention en cas de déversements de pétrole en mer a été retardée par suite de la réception de 31 objections à l'égard de l'impartialité et de l'équité des frais de l'organisme d'intervention. Le comité d'examen nommé par le Ministre a formulé 11 recommandations visant à améliorer la structure des droits. La GCC règle actuellement les derniers problèmes en procédant à une analyse financière de la structure des taux et à des discussions avec les intervenants.



Hydrographie (34,8 millions de dollars)

Ce secteur a pour objectif de fournir des produits d'information nautique afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières.

Attentes principales en matière de rendement. Connaissance scientifique des profondeurs, des marées, des courants, des niveaux d'eau et des relations géographiques entre les eaux canadiennes, les eaux voisines et la masse continentale. Amélioration de l'accès aux renseignements hydrographiques.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. Un nouveau cadre de rendement a été élaboré et présenté au Comité de gestion des sciences à l'Administration centrale pour approbation.

Réalisations. Les activités de ce secteur sont réalisées par le Service hydrographique du Canada (SHC).

En 1996-1997, le SHC a :

- terminé un relevé de quatre ans du passage du Nord-Ouest, de Dolphin et du détroit Union jusqu'au détroit Victoria;
- accru les ententes de partenariat avec des sociétés du secteur privé comme la Nautical Data International;
- produit 6 cartes nouvelles, 28 nouvelles éditions et 71 réimpressions de cartes standard sur papier et un atlas à jour du fleuve Saint-Laurent qui remplace celui, périmé, de 1939.

- Le SHC a commencé à produire des cartes marines électroniques conformes aux nouvelles normes internationales récemment adoptées. Cela favorisera la mise en place et l'utilisation des afficheurs de cartes électroniques sur les navires. Un service de mise à jour numérique sera mis à l'essai à l'automne et à l'hiver.
- Le SHC a accru son utilisation des technologies de pointe et procède à des partenariats et des alliances avec le secteur privé afin de réduire les coûts de réalisation du programme et d'accroître les recettes. L'entente de partenariat conclu avec la Nautical Data International, une société privée, à titre d'unique distributeur et fournisseur de licences de produits numériques pour le SHC est l'une des grandes réussites obtenues. Une autre a trait au partenariat avec INFOMAR pour la fourniture de produits de données numériques et de données sur les niveaux d'eau en temps réel.
- Le partenariat portant sur la collecte de données hydrographiques et la production de cartes marines officielles conclu entre le SHC et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un bon exemple d'un autre mode de prestation de services.
- Le SHC a terminé la réalisation de levées en eaux canadiennes et publié les renseignements obtenus sous forme de cartes marines et d'atlas.



Sciences halieutiques et océaniques (128,2 millions de dollars)

Ce secteur a pour objectif de fournir :

- un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources marines et halieutiques (toutes les espèces de poissons, d'invertébrés, de mammifères et de plantes marines) et le développement durable de l'aquaculture;
- des renseignements scientifiques sur les eaux océaniques et côtières et les écosystèmes à l'appui de la gestion intégrée des ressources, du développement en mer, de la prévision climatique, des services maritimes, du génie côtier, de la défense et du transport maritime.

Attentes principales en matière de rendement. Fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture. La connaissance scientifique des eaux océaniques et côtières et des écosystèmes aquatiques. Le transfert de technologie, des projets de recherche aquacole à l'industrie.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. Un nouveau cadre de rendement a été élaboré et présenté au Comité de gestion des sciences à l'Administration centrale pour autorisation.

Réalisations. Le secteur a amélioré les capacités d'évaluation des ressources par l'appui à des projets de recherche stratégique. Tous les projets de recherche stratégique indiqués dans la Partie III du Budget des dépenses de 1996-1997 sont terminés ou, s'il s'agit de projets pluriannuels, respectent les échéanciers. Mentionnons, entre autres, les projets suivants:

- ⇒ l'amélioration des méthodes d'évaluation de la morue, du sébaste et du homard;
- ⇒ l'amélioration de la technologie acoustique pour l'évaluation des stocks;
- ⇒ l'étude des influences environnementales sur la productivité du saumon du Pacifique.

- Le secteur a produit 125 rapports sur l'état de stocks de l'Atlantique et du Pacifique. Ces rapports ont été rendus publics par le moyen de site Web du MPO (*Voie marine*) et un aperçu sur bande vidéo de l'état des stocks de poisson de fond a été communiqué aux postes de câblotévision.

En 1996-1997, les Sciences du MPO ont :

- fait participer les pêcheurs à l'évaluation des stocks;
- favorisé les partenariats avec divers intervenants;
- accru le transfert technologique et les avantages pour l'industrie.



Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement (50,9 millions de dollars)

L'objectif est d'assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson par l'application d'une approche intégrée à la gestion de l'habitat.

Attentes principales en matière de rendement. Écosystèmes aquatiques sains et productifs; meilleure connaissance scientifique des habitats aquatiques et gestion intégrée efficace de l'habitat.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. On a élaboré une nouvelle structure de mesure du rendement qui a été soumise à l'approbation du Comité de gestion du secteur des sciences à l'Administration centrale.

Réalisations. Le secteur a permis l'adoption de la *Loi sur les océans*, qui est entrée en vigueur le 31 janvier 1997.

- ❑ En février 1997, il a sensibilisé davantage le public au mandat du MPO dans le domaine des océans par la publication d'un document de travail sur une politique nationale et un programme national en matière de zones de protection marine. Il a également amélioré les communications avec des secteurs de l'extérieur en les faisant participer à l'élaboration de la politique et du programme.
- ❑ Il a proposé le renouvellement du programme en reprenant les négociations avec les provinces de l'intérieur en vue de déléguer des pouvoirs de gestion de l'habitat dulçaquicole.
- ❑ Il a assuré le succès de projets importants dans le cadre du Plan vert dans les domaines suivants :
 - ⇒ produits chimiques toxiques;
 - ⇒ transport à grande distance de polluants atmosphériques;
 - ⇒ plan d'action concernant l'habitat;
 - ⇒ intervention en cas d'urgences environnementales et contaminants dans le Nord.

En 1996-1997, la Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement :

- ❑ a permis l'adoption de la *Loi sur les océans* proclamée en janvier 1997;
- ❑ a fait participer des secteurs de l'extérieur à l'élaboration d'un document de travail sur une politique nationale et un programme national en matière de zones de protection marine;
- ❑ a publié les résultats de projets de recherche sur les produits chimiques toxiques, les polluants atmosphériques et d'autres substances.



Gestion des pêches (335,2 millions de dollars)

Le Secteur de la gestion des pêches a comme objectif de conserver et de protéger les ressources halieutiques du Canada et, en association avec des intervenants, d'en assurer l'utilisation durable.

Attentes principales en matière de rendement. Conservation et durabilité biologique des stocks de poisson par le biais d'une gestion intégrée de la ressource. Capacité de pêche durable au sein de l'industrie. Des professionnels de l'industrie de la pêche partagent avec le gouvernement les responsabilités et la reddition de comptes en matière de cogestion de la ressource. Programmes intégrés de contrôle et d'application des règlements.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. En 1996-1997, des représentants du secteur d'activité de la Gestion des pêches ont commencé à élaborer une nouvelle structure de mesure du rendement. On élabore des mesures, et on prévoit que des projets pilotes seront mis sur pied dans les régions en 1998. Suivant les résultats de ces projets pilotes, les mesures seront finalisées et on fixera des normes.

Réalisations.

Conservation et durabilité biologique des stocks de poisson par le biais d'une gestion intégrée de la ressource.

⇒ En 1996-1997, 42 plans intégrés de gestion des pêches ont été mis en œuvre en consultation avec les détenteurs de permis. Le nombre de pêches gérées est de 176, soit plus de 75 % de l'activité de pêche. Ces plans font de la conservation la priorité première et prévoient des mesures de gestion appropriées en vue de l'étayer. Étant donnée la diminution des ressources et la longueur du processus de consultation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans intégrés de gestion des pêches, on accorde la priorité à la préparation de plans visant les pêches caractérisées par une atteinte élevée. La plupart des pêches devraient être dotées d'un plan intégré au cours des prochaines années.

En 1996-1997 la Gestion des pêches :

- Des plans intégrés de gestion des pêches ont touché 42 des 176 pêches — ce qui représente plus de 75 % des activités de pêche.
- Des plans de conservation et de récolte ont été élaborés par l'industrie halieutique pour tout le poisson de fond visé par les pêches de l'Atlantique.
- On a mis en œuvre 12 ententes de gestion conjointe.
- Les ressources halieutiques ont commencé à être cogérées dans le cadre de neuf ententes sur une revendication territoriale.
- Depuis 1995, le nombre de pêcheurs commerciaux a été réduit à 11 633 tandis que le nombre de bateaux de pêche commerciale a été diminué à 2 591.
- On a conclu des ententes de pêche avec 90 % des Premières Nations.
- On a négocié et mis en œuvre plusieurs mécanismes internationaux de conservation et d'application des règlements.
- On a élaboré des plans de travail en matière d'application des règlements relativement à toutes les pêches dans les cinq régions.

Région	Nombre de pêches gérées	Nombre de plans intégrés de gestion des pêches	Nombre d'ententes de gestion conjointe
Atlantique	10	7	0
Terre-Neuve	18	13	3
Maritimes	34	10	2
Laurentienne	10	2	1
Centre et Arctique	72*	5	61**
Pacifique	32	5	6
TOTAL	176	42	73

* Dans la région du Centre et de l'Arctique, 300 stocks de poisson et 29 stocks de mammifères marins ont été intégrés en 72 unités de planification.

** Pêches gérées conjointement dans le cadre de quatre ententes sur une revendication territoriale et par l'entremise du Comité consultatif du Grand lac des Esclaves.

- ⇒ Les plans de conservation et de récolte ont été élaborés avec les industries pour tout le poisson de fond visé par les pêches de l'Atlantique.
- ⇒ On a élaboré des principes et des exemples d'ententes de partenariat. Toutefois, on a retardé leur mise en application jusqu'à ce que la *Loi sur les pêches* ait été modifiée à nouveau. Entre-temps, douze ententes de gestion conjointe ont été mises en œuvre.
- ⇒ On a appuyé et élargi la gestion conjointe des pêches et les relations de travail avec le Comité mixte de gestion de la pêche, les conseils des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut et par l'entremise du Comité consultatif du Grand lac des Esclaves.
- ⇒ On a eu recours à des mesures de conservation rigoureuses pour protéger les stocks de saumon du Pacifique vulnérables en provenance du Canada pendant les pêches de 1996.
- ⇒ On a continué à gérer la pêche du saumon sur la côte ouest de façon conservatrice et prudente, ce qui a donné lieu en 1996 à une diminution globale considérable du taux de capture du saumon d'origine canadienne, soit 90 % du saumon quinnat pêché sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Les mesures adoptées en 1995 ont permis de rétablir les stocks dévastés par des anomalies environnementales au début des années 1990.
- ⇒ Les remontées de saumon rouge dans la rivière Upper Adams ont dépassé les 30 000 poissons. On s'attendait à des remontées de 5 000 à 10 000 poissons. Les remontées ont donc été de trois ou quatre fois plus importantes que ce qui avait été prévu.
- ⇒ Dans le cadre des timbres de conservation du saumon du Pacifique qui préconisent la conservation, la mise en valeur et la reconstitution des stocks de saumon du Pacifique, la Fondation du saumon du Pacifique a entrepris 29 projets s'élevant à 1,9 million de dollars.
- ⇒ Au terme de consultations pancanadiennes tenues en 1996, on est arrivé à un consensus quant au besoin d'avoir un code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable.

- ⇒ Avant le début de la saison de pêche de 1996, on a conclu des ententes de pêche avec 90 % des Premières Nations, afin d'assurer une mise en œuvre et une gestion appropriées des pêches autochtones. Ainsi, le nombre total d'ententes conclues en 1996-1997 passe à plus de 100 ententes.
- ⇒ L'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) a accepté que le Canada attribue aux pêcheurs canadiens 95% du total des prises admissibles (TPA) de morue en 2J3KL. Les captures par des bateaux étrangers seront restreintes à un maximum de 5 % du TPA à l'extérieur de la limite de 200 milles des eaux territoriales du Canada.
- ⇒ On a maintenu le moratoire de l'OPANO au sujet de la morue en 3L et d'autres stocks chevauchants de morue et de poisson plat de même que les mesures de conservation du flétan noir. On a interdit à nouveau de pêcher la crevette sur le nez et sur la queue du Grand banc. De plus, on a continué de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'application des règlements.
- ⇒ Durant 1996-1997, 14 pays ont ratifié l'*Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et fortement migrateurs*. L'Accord entrera en vigueur après avoir été ratifié par 30 pays.
- ⇒ Dans le but de régler le différend de la pêche du saumon du Pacifique, on a entamé en 1996 une nouvelle ronde de négociations à laquelle participent des intervenants du Canada et des États-Unis. En 1997, des envoyés spéciaux ont été désignés par le premier ministre Chrétien et le président Clinton en vue de relancer le processus et de présenter le rapport des intervenants avant décembre 1997.
- ⇒ Le Canada a obtenu des quotas satisfaisants pour le thon rouge et l'espadon en vertu de la *Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique*, et les pays membres ont accepté de soumettre à des contrôles les parties qui entravent la conservation de ces ressources.
- ⇒ La Commission internationale du flétan du Pacifique a accepté d'augmenter de 13 % l'allocation de flétan du Canada en 1997.

□ Capacité de pêche durable au sein de l'industrie.

- ⇒ On a diminué le nombre de pêcheurs commerciaux à 11 633 (ce qui représente une réduction totale de 13 569 pêcheurs depuis 1994) et le nombre de bateaux de pêche commerciale à 2 591 (ce qui constitue une diminution de 3 315 bateaux depuis 1994).
- ⇒ Depuis le début du Programme de transfert des allocations, 211 permis de pêche commerciale ont été rachetés; ils seront redélivrés à des organisations autochtones. Au total, la somme de sept millions de dollars a été consacrée au rachat de permis.

Région	Participants			Bateaux		
	1994	1995	1996	1994	1995	1996
Terre-Neuve	22 011	20 071	17 610	13 130	12 398	11 636
Maritimes	31 627	32 047	28 203	10 306	10 446	9 870
Laurentienne	5 001	4 938	4 309	1 795	1 789	1 741
Centre et Arctique	535*	541*	496*	122**	120**	128**
Pacifique	19 177	18 818	14 164	5 787	5 663	4 450
TOTAL	78 351	76 415	64 782	31 140	30 416	27 825

* Fait uniquement référence aux pêcheurs dans les Territoires du Nord-Ouest.

** Fait référence aux motoneiges et aux bateaux de pêches sur le Grand lac des Esclaves (T.N.-O.).

❑ *Des professionnels de l'industrie de la pêche partagent avec le gouvernement les responsabilités et la reddition de comptes en matière de cogestion de la ressource.*

- ⇒ En 1996, les pêcheurs ont participé activement dans les domaines suivants : le partage des responsabilités de gestion, les prises de décisions et le financement d'activités de gestion liées aux pêches, le contrôle à quai, les programmes d'observateurs à bord de bateaux, l'évaluation des stocks et la mise en place de conseils consultatifs et de conseils de gestion dirigés par l'industrie.
- ⇒ On a négocié des ententes de pêche récréative du saumon avec deux groupes de gestion de bassins versants communautaires. On a entamé avec l'industrie et le gouvernement provincial quatre projets de rivières modèles. Ces ententes et ces projets permettront probablement de réaliser en 1997-1998 des progrès importants dans le domaine de la gestion conjointe des pêches récréatives.
- ⇒ De concert avec l'industrie de la pêche dans l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique de même que dans les zones d'eau douce au Canada, on a entrepris 10 projets, dont le budget total s'élevait à 292 000 \$, pour mettre en place des techniques de conservation améliorées.

❑ *Programmes intégrés de contrôle et d'application des règlements.*

- ⇒ On a élaboré des plans de travail en vue de l'application des règlements relativement à toutes les pêches.
- ⇒ Une fois la saison de pêche terminée, on a analysé toutes les pêches dans les régions de Terre-Neuve, des Maritimes et du Pacifique sur le plan de l'application des règlements. On a remis des copies des résultats des analyses aux gestionnaires des ressources pour les aider à élaborer les plans de pêche pour 1997 et 1998.



Ports (55,8 millions de dollars)

Le secteur d'activité a comme objectif de garder ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche.

Attentes principales en matière de rendement. D'ici l'an 2001, avoir moins de 1 000 ports de pêche dont la plupart seraient gérés par les utilisateurs de port.

Réalisations. Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis l'Examen des programmes, on a réduit le nombre de ports de 232 emplacements (170 ports de plaisance et 62 ports de pêche). En 1996-1997, on a entamé le processus de cession de 70 % des ports de plaisance. De ce pourcentage, 95 cessions ont été concrétisées.

Nombre de ports à la fin de l'année	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Ports de plaisance	825	750	667*
Ports de pêche	1 308	1 255	1 234
Total	2 133	2 005	1 901

* Douze ports de pêche ont été transformés en ports de plaisance, portant ainsi à 837 le nombre total de ports à céder.

- Le nombre de ports de pêche gérés par des administrations portuaires a augmenté de 42 %. De ce pourcentage, 101 nouveaux emplacements ont commencé à être gérés par les utilisateurs. À la fin de l'année, près de la moitié (46 %) des pêcheurs clients du MPO faisaient affaire avec 341 administrations portuaires.
- En dépit de la diminution du nombre de ports et des partenariats conclus avec les clients, le MPO est aux prises avec un grave problème d'installations rouillées en raison de leur âge et de la détérioration de l'infrastructure portuaire. Plus de 60 % des structures dans les ports de pêche doivent être réparées ou remplacées rapidement, dont 25 % immédiatement.
- Au cours de l'année, 1 953 projets d'entretien consistaient en des réparations prioritaires dans 858 ports. Les coûts des travaux lourds et des menus ouvrages se sont élevés à 37 millions de dollars. Lorsqu'il n'y avait pas suffisamment d'argent pour effectuer les réparations nécessaires, on a pris d'autres mesures pour protéger la sécurité du public, notamment des réparations temporaires, des limites de charge, l'installation de barricades ou la démolition des installations.

En 1996-1997, les Ports :

- ont réduit de 11 % le nombre de ports.
- ont cédé 20 % des ports récréatifs à ce jour et sont en voie d'en céder 50 %.
- comptent 46 % de pêcheurs clients faisant affaire avec des administrations portuaires gérées par les utilisateurs.



Gestion de la flotte (129,1 millions de dollars)

La Gestion de la flotte a pour objectif la prestation d'un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme du MPO – Services à la navigation maritime, Services de communications et de trafic maritimes, Opérations de déglacage, Sauvetage, Sécurité et intervention environnementale, Hydrographie, Sciences halieutiques et océaniques et Gestion des pêches.

Attentes principales en matière de rendement. Accès à des plates-formes maritimes et aériennes adéquates, rentables et efficaces pour la conduite des activités opérationnelles en mer.

Progrès réalisés en matière de mesure du rendement. Un nouveau cadre équilibré de mesure du rendement a été élaboré. Il repose sur trois types de *ressources* : humaines, financières et physiques (comprenant l'information); *la portée*, qui suppose une connaissance détaillée des besoins des clients; et les *résultats*. Les directions de l'Administration centrale et des régions collaborent à l'élaboration de mesures du rendement dans ces trois secteurs et à la préparation d'un plan de mise en œuvre. Il sera fait rapport des indicateurs du rendement à partir de l'an prochain. Des exemples d'indicateurs clés définis pour les *résultats* sont donnés ci-après :

- pourcentage des niveaux de services atteints;
- pourcentage des clients qui perçoivent que la Gestion de la flotte est :
 - ⇒ rentable;
 - ⇒ axée sur les clients;
 - ⇒ respectueuse des délais;
- pourcentage des normes essentielles respectées;
- utilisation optimale des immobilisations critiques exprimée en pour cent;
- temps perdu à cause des accidents;
- nombre d'accidents graves pour l'environnement;
- coûts du nettoyage;
- nombre d'incidents en zones critiques.

Réalisations. L'intégration des flottes halieutiques et scientifiques de la GCC est maintenant terminée. La Gestion de la flotte a été regroupée tant dans les régions qu'à l'Administration centrale. Une identité commune a été définie et largement adoptée.

- La flotte a été optimisée, dans la mesure où les immobilisations le permettaient, par le fonctionnement multitâche des navires afin d'exécuter divers programmes le plus efficacement possible. Avant la fusion, bon nombre de navires étaient construits en fonction de programmes particuliers et il est donc nécessaire d'apporter certaines modifications pour faciliter le fonctionnement multitâche. De même, il s'avère nécessaire d'acquérir des navires dont les applications sont plus souples.

- ❑ Le projet de conversion proposée au type 1100 des Sciences et les travaux de conception de type 1000 sont de très bons exemples d'importants projets amorcés en 1996-1997. De nombreux autres projets de modification de navires ont été entrepris. Ces derniers permettront d'optimiser encore plus la flotte à long terme.
- ❑ Les économies découlant de l'intégration de la flotte et les réductions de programme ont donné lieu à une rationalisation de la flotte. En 1996-1997, une réduction de près de 5,8 millions de dollars des coûts de fonctionnement et d'entretien a été obtenue par la fusion des flottes et 35 bateaux ont déjà été retirés ou n'ont pas eu d'équipage permanent.
- ❑ La Gestion de la flotte a mis sur pied un nouveau système intégré d'information sur les activités de la flotte afin d'améliorer les services de la Gestion de la flotte et d'exécuter les programmes de façon plus efficace.
- ❑ La Gestion de la flotte a adopté un processus commun d'établissement des calendriers et d'affectation des ressources reposant sur la planification de la prestation des services du programme de flotte pour la flotte fusionnée. Le système MariTime, adopté au moment de la fusion, intègre les trois fonctions de base de gestion de la flotte : gestion des équipages, planification et détermination des coûts et suivi des ressources. Ce système possède une fonction de planification et de suivi des ressources qui, de pair avec le Système d'information des activités de la flotte (SIAF), permet d'effectuer la planification, le suivi et le rapport.
- ❑ Une démarche de financement zéro a été adoptée pour l'appui à l'aviation de la GCC.
- ❑ La Gestion de la flotte a entrepris un programme de certification ISM/ISO 9000 pour les navires de la GCC.
- ❑ L'intégration des techniciens de l'entretien des instruments électroniques et mécaniques a permis de satisfaire plus efficacement les besoins techniques de la flotte et de mieux appuyer les secteurs d'activité des Services à la navigation maritime et des Services de communications et de trafic maritimes. Ces deux secteurs d'activité et la Gestion de la flotte ont permis de réaliser des économies de 2,5 millions de dollars en 1996-1997, soit presque le tiers des économies totales prévues pour avril 1998 et évaluées à 7,2 millions.
- ❑ On a procédé à la mise sur pied d'un nouveau système de gestion de l'information pour l'entretien. Le financement devrait être autorisé au début de 1997-1998. Le coût total de ce projet est estimé à 7,9 millions de dollars.



Politiques et services internes (171,3 millions de dollars)



Le secteur d'activité des Politiques et services internes a comme objectif d'appuyer les autres secteurs d'activité. Le Ministère maintiendra l'infrastructure et les services nécessaires pour donner au personnel l'information, la technologie et le soutien requis pour réaliser la vision et la mission du MPO, au Canada et à l'étranger, au moment opportun et au coût optimal.

Attentes principales en matière de rendement. Un ministère appuyé pleinement par le Secteur des politiques, la Direction générale des communications et d'autres services ministériels — par exemple, Accès à l'information et protection des renseignements personnels, Finances et Administration, Ressources humaines, Gestion de l'information et Services technologiques, et Examen ministériel, Évaluation et vérification — dispensant des services fondés sur la prestation de services de qualité, une infrastructure appropriée et une compétence fonctionnelle.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels. Le MPO réussit à mieux répondre aux demandes d'accès à l'information et protection des renseignements personnels. Ainsi :

- ❑ en 1994-1995, le Ministère n'avait toujours pas répondu à 191 demandes reçues en 1993-1994 en plus de recevoir 500 nouvelles demandes. Nous avons répondu à 641 demandes, dont 22 % dans les délais prescrits;
- ❑ en 1996-1997, le Ministère n'avait pas encore répondu à 69 demandes faites l'année précédente, et il a reçu 574 nouvelles demandes. Nous avons répondu à 520 demandes et nous avons respecté les délais prescrits dans 53 % des cas.

En 1996-1997, le MPO a perçu 15 000 \$ pour répondre aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Finances et Administration. Le projet le plus important entrepris en 1996-1997 a été de regrouper en un seul système national intégré toutes les données sur les finances et le matériel du MPO. Le nouveau système, connu sous le nom d'*Abacus*, prévoit une saisie unique des données. Il est déjà compatible avec l'an 2000. Les gestionnaires du Ministère n'ont plus à utiliser deux systèmes de gestion des finances et du matériel (c'est-à-dire un pour le MPO et un autre pour la GCC), car *Abacus* permet de répertorier et de contrôler tous les biens du MPO à partir d'une seule source d'information. On a élaboré des normes de service relativement à la plupart des fonctions.

Ressources humaines. La Direction générale consulte les clients en vue d'élaborer les politiques et les stratégies et de définir les services requis et les niveaux de satisfaction. Cinq cents gestionnaires et employés du MPO et leurs agents de négociation ont participé à l'élaboration de la Stratégie de gestion des ressources humaines du MPO. La Stratégie comporte plusieurs volets, notamment la santé de l'organisation, l'apprentissage continu de tous les employés, les besoins de formation des gestionnaires, le recrutement d'employés nouveaux et les questions liées à un secteur en particulier. On élabore actuellement des normes de service, mais les travaux d'élaboration ont été ralentis par la priorité accordée à la stratégie sur les ressources humaines. Le MPO prévoit utiliser *PeopleSoft*, système

d'information sur les ressources humaines, afin de donner aux gestionnaires un accès en direct aux renseignements sur les employés.

Gestion de l'information et Services technologiques. Un ensemble habituel de services est offert à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. Il existe des normes de service pour une partie des services. On a signé avec de nombreux clients des conventions sur les niveaux de services qui prévoient le recouvrement des coûts rattachés à des services précis. Voici les principaux projets dans le cadre du Renouveau du MPO :

- sous la direction du Comité ministériel de travail de l'informatique nouvellement mis sur pied, élaborer le plan et l'architecture informatiques du MPO;
- mettre en œuvre la première étape de la gestion électronique des dossiers et des documents;
- réorganiser le fonctionnement interne et effectuer des affectations à des fins de perfectionnement professionnel;
- exécuter le volet des travaux liés à la gestion de l'information et à la technologie de l'information de plusieurs projets importants du MPO, notamment *Abacus*, *PeopleSoft*, optimisation des locaux, infractions et droits de services maritimes;
- élaborer un plan en vue du passage à l'an 2000.

Le Secteur des politiques a mené les négociations en vue d'une entente entre le Canada et la Colombie-Britannique sur la gestion du saumon du Pacifique qui a été signée par le premier ministre fédéral et le premier ministre de la Colombie-Britannique.

En 1996-1997, le Secteur des politiques a contribué 80 millions de dollars à la Stratégie de revitalisation du saumon du Pacifique résultant avec 800 rachats de permis.

Politiques. Le Secteur des politiques donne une orientation stratégique, des conseils d'ordre économique et de l'information pour aider le Ministère à atteindre son but d'assurer le développement durable des océans et des ressources aquatiques du Canada.

En 1996-1997, le Secteur des politiques :

- a aidé à la mise sur pied de la nouvelle Agence canadienne d'inspection des aliments et a négocié le transfert des services d'inspection du poisson à l'Agence;
- a apporté des modifications à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur l'inspection du poisson*;
- a préparé des documents de discussion préliminaire relativement aux stratégies de gestion des océans et du développement durable;
- a élaboré des politiques en vue de l'accès à l'aquaculture et du recouvrement des coûts de projets précis du MPO;
- a organisé des conférences des ministres des Pêches du gouvernement fédéral et des provinces, afin de discuter du partage des responsabilités de gestion des ressources marines et aquatiques;
- comme il avait été convenu à la Conférence de Rio tenue en 1992, a préparé une monographie sur les océans du Canada à l'intention du Comité des Nations Unies sur le développement durable.

Examen ministériel, Évaluation et Vérification. La Direction générale de l'examen ministériel est chargée de dispenser en temps opportun des services d'examen objectifs qui aident les gestionnaires du MPO à accroître leur rendement. On trouve à la partie C du présent rapport les résultats des principaux examens entrepris en 1996.

C. Principaux examens

- 1) **Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique** (septembre 1996). Voici deux des plus importantes leçons apprises en vue des futurs programmes de temporarisation :
 - ⇒ on ne devrait pas se servir des ressources de temporarisation pour financer des activités régulières du Ministère;
 - ⇒ il faut planifier attentivement les programmes spéciaux et former adéquatement le personnel en vue de ces programmes.
- 2) **Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique** (octobre 1996). Des 369 dossiers examinés, environ 3 % ne renfermaient pas suffisamment d'éléments de preuve de l'admissibilité. La région du Québec a mis au point des systèmes, des processus et des procédures tout particulièrement efficaces et rentables.
- 3) **Mise en œuvre du réaménagement des effectifs** (octobre 1996). On a rappelé aux gestionnaires à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux la politique sur les employés nommés pour une période déterminée et le besoin de diminuer le nombre de ces employés. En janvier 1997, la Direction générale des ressources humaines a entrepris un examen de **l'utilisation des employés nommés pour une période déterminée et des employés occasionnels**. Les résultats de l'examen ont révélé qu'au 1^{er} avril 1996, il y avait 5 % de moins d'employés nommés pour une période déterminée par rapport à la même date l'année précédente. En septembre 1996, il y avait 17 % de moins d'employés nommés pour une période déterminée.
- 4) **Gestion du Programme des langues officielles** (février 1997). Après l'examen, les cadres supérieurs ont appuyé considérablement les programmes. On a publié des lignes directrices en vue d'un cadre de responsabilisation en matière de langues officielles. De plus, on a donné aux gestionnaires et aux employés des outils de soutien tels que des guides d'auto-évaluation et des rapports de contrôle régulier. Tous les gestionnaires et tous les employés auront bientôt accès à ces outils sur notre site Intranet.
- 5) **Système PeopleSoft à la Direction générale des Ressources humaines** (projet qui se poursuit jusqu'à la fin de l'exercice 1997-1998). Au lieu de mettre en œuvre ce nouveau système puis de demander un examen de sa mise en œuvre, le chef de projet a demandé qu'un examen soit effectué à chaque étape importante. Aucun problème de taille n'a été signalé et PeopleSoft a déjà permis au personnel de la Direction générale des ressources humaines au MPO d'accéder plus facilement à l'information sur les ressources humaines.
- 6) **Collège de la Garde côtière canadienne** (octobre 1996). Au terme de l'examen, le budget du Collège pour 1997-1998 a été réduit de 25 % (environ deux millions de dollars). On mettra sur pied un conseil des gouverneurs chargé de donner des conseils et une orientation stratégiques aux gestionnaires du Collège.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

A. Liste des textes réglementaires et des rapports ministériels

Textes réglementaires

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Développement de la pêche

Prêts aidant aux opérations de pêche

Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution

Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin

Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

B. Personnes-ressources

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Lily Abbass	(709) 772-4328
	Bill Hickey	(709) 772-0410
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Kate Glover	(604) 666-0470
Administration centrale	Ann Sicotte	(613) 990-0211

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits votés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		Budget des dépenses principal 1996-1997	Réel 1996-1997
1	Dépenses de fonctionnement	970,4	992,2
5	Dépenses en capital	117,5	94,4
10	Subventions et contributions	162,6	160,0
(S)	Ministre des Pêches et des Océans – Traitement et allocation pour automobile	—	—
(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	0,2	—
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	72,8	75,6
(S)	Remboursement des sommes portées aux recettes d'exercices antérieures	—	0,8
(S)	Honoraires – Agence de recouvrement	—	—
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	0,9
Total pour le Ministère		1 323,5	1 323,9

Tableau de concordance du Budget des dépenses principal de 1996-1997 entre l'ancien cadre du plan opérationnel et la nouvelle structure de planification, de déclaration et de responsabilisation (en millions de dollars)

Nouvelle structure	Ancien cadre de plan opérationnel						
	Sciences	Opérations des pêches	Inspection	International	Politiques intégrées et soutien de programmes	GCC	Total
Secteur d'activité							
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—	135,2	135,2
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—	60,1	60,1
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—	67,7	67,7
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—	133,2	133,2
Hydrographie	29,9	—	—	—	—	—	29,9
Sciences halieutiques et océaniques	135,6	—	—	—	—	—	135,6
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	45,1	—	—	—	—	—	45,1
Gestion des pêches*	—	295,4	—	4,2	39,0	—	338,6
Inspection des produits de la pêche	—	—	30,4	—	—	—	30,4
Ports	—	—	—	—	55,4	—	55,4
Gestion de la flotte	—	—	—	—	23,5	112,9	136,4
Politiques et services internes	—	—	—	—	155,9	—	155,9
Total	210,6	295,4	30,4	4,2	273,8	509,1	1 323,5

* La Gestion des pêches inclut 5,1 millions de dollars pour la Commission des pêcheries des Grands Lacs et 2,1 millions pour le Service d'approvisionnement en appâts de Terre-Neuve, qui ne relèvent pas du SMA, Gestion des pêches.

Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Services à la navigation maritime	—	0,7	0,6
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—
Hydrographie	1,7	2,2	2,3
Sciences halieutiques et océaniques	—	0,4	0,1
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—
Gestion des pêches	27,5	59,7	44,1
Inspection des produits de la pêche	0,9	4,8	4,6
Ports	4,0	3,7	3,4
Gestion de la flotte	—	—	—
Politiques et services internes	0,4	0,2	0,2
Sous-total	34,5	71,7	55,3
Recettes non prévues	6,5	7,6	37,8
Total des recettes à valoir sur le Trésor	41,0	79,3	93,1

Les recettes à valoir sur le Trésor étaient de 13,8 millions de dollars supérieures au montant prévu. Les économies de 27,3 millions de dollars réalisées par suite de l'abandon du Programme d'assurance des bateaux de pêche ont été neutralisées en partie par les baisses de recettes, principalement dans le domaine des permis de pêche.

Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Services à la navigation maritime	0,7	21,4	17,3
Services de communications et de trafic maritimes	1,6	1,6	1,8
Opérations de déglçage	9,0	9,0	5,6
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	0,2	0,2	0,6
Hydrographie	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—
Inspection des produits de la pêche	—	—	—
Ports	—	—	—
Gestion de la flotte	—	0,1	2,0
Politiques et services internes	1,1	0,7	1,8
Total des recettes à valoir sur le crédit	12,6	33,0	29,1

Projets d'immobilisation par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Services à la navigation maritime	40,9	17,1	13,8
Services de communications et de trafic maritimes	13,4	8,6	7,3
Opérations de déglçage	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	7,6	—	—
Hydrographie	2,7	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	5,3	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	1,5	—	—
Gestion des pêches	6,3	6,7	—
Inspection des produits de la pêche	0,6	—	—
Ports	21,8	16,4	20,3
Gestion de la flotte	30,4	60,9	41,6
Politiques et services internes	18,9	7,8	11,4
Total des projets d'immobilisation	149,4	117,5	94,4

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
SUBVENTIONS			
Services à la navigation maritime	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—
Hydrographie	0,1	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	0,5	0,2	0,2
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—
Inspection des produits de la pêche	—	—	—
Ports	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—
Politiques et services internes	—	0,1	—
Total des subventions	0,6	0,3	0,2
CONTRIBUTIONS			
Services à la navigation maritime	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1,6	1,7	1,5
Hydrographie	—	—	0,1
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	0,6	0,5*	0,5
Gestion des pêches	75,0	160,0	157,5
Inspection des produits de la pêche	—	—	—
Ports	1,0	—	0,1
Gestion de la flotte	—	—	—
Politiques et services internes	—	0,3	0,1
Total des contributions	78,2	162,5	159,8
Total des paiements de transfert	78,8	162,8	160,0

* Comprend les contributions obligatoires de 0,2 million de dollars.

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Services à la navigation maritime	9,6	10,5	9,3
Services de communications et de trafic maritimes	5,2	5,1	6,3
Opérations de déglaçage	2,9	3,8	3,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	11,2	10,1	9,7
Hydrographie	2,6	2,7	7,2
Sciences halieutiques et océaniques	8,4	10,2	2,2
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	2,4	3,3	7,5
Gestion des pêches	10,7	10,9	11,4
Inspection des produits de la pêche	2,8	3,0	3,1
Ports	0,8	0,7	0,8
Gestion de la flotte	1,6	2,5	4,0
Politiques et services internes	12,4	10,2	12,4
Total des paiements législatifs	70,6	73,0	77,3

Prêts, investissements et avances (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Gestion des pêches			
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	5,0	5,0	—
Prêts aux pêcheurs d'aiglefin	1,3	1,3	1,3
Avances aux producteurs canadiens de poisson de fond congelé	0,1	0,1	0,1
Total	6,4	6,4	1,4

Passif éventuel

Au 31 mars 1997, le MPO avait un passif éventuel estimé à 38,63 millions de dollars :

- ❑ 0,35 million de dollars porte sur les garanties approuvées par le gouverneur en conseil au titre des prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*. Aucun nouveau prêt n'a été accordé pendant l'exercice 1996-1997.
- ❑ 38,28 millions de dollars portent sur quelque 29 cas de litiges en instance ou menacés. La plupart de ces réclamations portent sur des manques à gagner, des blessures corporelles et des dégâts matériels.

Même si ces affaires en sont à diverses étapes de l'instruction, le MPO a pour principe de ne pas spéculer sur leur issue éventuelle. Ces affaires doivent néanmoins figurer au titre du passif éventuel à l'égard de l'État et ne sont présentées qu'à titre indicatif.

Lois administrées par le ministère des Pêches et des Océans

<i>Loi sur l'inspection du poisson</i>	L.R.C. (1985), ch. F-12
<i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>	L.R.C. (1985), ch. F-13
<i>Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs</i>	L.R.C. (1985), ch. F-17
<i>Loi sur la marine marchande du Canada*</i>	L.R.C. (1985), ch. S-9
<i>Loi sur la protection des eaux navigables*</i>	L.R.C. (1985), ch. N-22
<i>Loi sur la protection des pêcheries côtières</i>	L.R.C. (1985), ch. C-33
<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique</i>	L.R.C. (1985), ch. A-14
<i>Loi sur le développement de la pêche</i>	L.R.C. (1985), ch. F-21
<i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i>	L.R.C. (1985), ch. F-15
<i>Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</i>	L.R.C. (1985), ch. F-23
<i>Loi sur les océans</i>	L.C. (1996), ch. C-31
<i>Loi sur les pêches</i>	L.R.C. (1985), ch. F-14
<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i>	L.R.C. (1985), ch. F-24
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	L.R.C. (1985), ch. F-22

* Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Transports doivent rendre des comptes au Parlement.

Index

—A—

Accès à l'information et protection des renseignements personnels, 43, 47
Accidents maritimes, 23, 24, 26, 31, 41
Agence canadienne d'inspection des produits de la pêche, 4, 12, 44
Aides à la navigation, 23, 24, 33
Application des règlements voir Conservation et protection
Aquaculture, 4, 9, 17, 34, 44
Arctique, 24, 28, 29, 37, 39, 47
Atlantique, 7, 16, 17, 34, 36, 37, 38, 39, 46, 47, 53
Attentes principales en matière de rendement, 23, 26, 28, 30, 33, 34, 35, 36, 40, 41, 43
Auxiliaires de la Garde côtière, 32

—C—

Cartes hydrographiques, 24, 33
Commerce maritime, 5, 7, 18
Commissions consultatives maritimes, 24
Communications, 8, 12, 14, 17, 20, 21, 26, 35, 41, 42, 43, 48, 49, 50, 51, 52
Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, 16
Conservation, 3, 5, 6, 7, 8, 16, 20, 34, 35, 36, 37, 38, 39
Conservation et protection, 36, 38, 39

—D—

Dépenses, 12, 13, 14, 22, 34, 48
Dépenses en capital, 48
Développement durable, 26, 34, 44
Déversement en mer, 6, 7, 30, 32, 47
Droit de service maritime, 20, 21, 24, 28, 44
Droits de pêche, 3, 17, 19, 20, 21, 32, 35, 36, 37, 38, 42, 44, 46, 49

—E—

Eaux intérieures, 5, 6
Écosystème, 3, 34, 35
Évaluation des stocks, 17, 34, 39
Examen des programmes, 4, 8, 20, 21, 24, 40

—F—

Flotte, 12, 14, 41, 42, 48, 49, 50, 51, 52

—G—

Garde côtière canadienne, 3, 7, 8, 12, 14, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 41, 42, 43, 46, 48
GCC voir Garde côtière canadienne

Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement, 14, 35, 48, 49, 50, 51, 52
Gestion de l'information, 42, 43, 44
Gestion des pêches, 3, 5, 7, 12, 14, 36, 37, 41, 48, 49, 50, 51, 52

—H—

Hydrographie, 12, 14, 24, 33, 41, 48, 49, 50, 51, 52

—I—

Intervention environnementale, 12, 14, 30, 41, 48, 49, 50, 51, 52

—L—

Loi sur les océans, 3, 35, 53
Loi sur les pêches, 37, 44, 53

—M—

Milieu marin, 3, 7, 17, 30, 32, 35, 47

—N—

Nations Unies, 38, 44
Navigation de plaisance, 9, 30, 31, 32
NU voir Nations Unies

—O—

Opérations de déglacage, 12, 14, 28, 41, 48, 49, 50, 51, 52

—P—

Pacifique, 4, 7, 16, 19, 20, 34, 37, 38, 39, 44, 47
Partenariats, 7, 8, 33, 34, 37, 40
Pêches autochtones, 5, 38
Pêches récréatives, 9, 39
Pêcheurs, 9, 18, 20, 34, 36, 38, 39, 40, 52
Permis voir Droits de pêche
Plan vert, 35
Poisson de fond, 4, 16, 34, 36, 37, 46, 52
Politiques et services internes, 14, 43, 48, 49, 50, 51, 52
Pollution, 17, 26, 27, 30, 35, 47
Ports, 4, 12, 14, 28, 40, 48, 49, 50, 51, 52, 53
Protection de l'environnement, 7, 24, 26, 27

—R—

Recettes, 9, 33, 48, 49
Recherche et sauvetage, 22, 27, 30
Ressources humaines, 8, 20, 21, 43, 46
Revendication territoriale, 36, 37

—S—

Saumon, 4, 19, 20, 34, 37, 38, 39, 44
Saumon du Pacifique, 4, 19, 20, 34, 37, 38, 44
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale,
14, 30, 48, 49, 50, 51, 52
Sciences, 7, 12, 14, 33, 34, 35, 41, 42, 48, 49, 50, 51,
52
Sciences et technologie, 8
Sciences halieutiques et océaniques, 14, 34, 41, 48,
49, 50, 51, 52
Sécurité maritime, 3, 7, 18, 23, 31, 32
Service hydrographique du Canada, 24, 25, 33
Services à la navigation maritime, 14, 20, 21, 23, 24,
41, 42, 48, 49, 50, 51, 52

Services de communications et de trafic maritimes, 14,
17, 26, 41, 42, 48, 49, 50, 51, 52
SHC voir Service hydrographique du Canada
Stocks de poisson, 17, 34, 36, 37
Subventions et contributions, 48, 51
Système d'identification automatique, 25, 27
Systèmes de positionnement global en mode
différentiel, 3, 24

—T—

Technologie, 3, 7, 24, 33, 34, 43, 44
Trafic maritime voir Services de communications et de
trafic maritimes
Transport maritime, 9, 18, 20, 23, 27, 34
Transport maritime dans l'est de l'Arctique, 28